

ÉTUDE SUR LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Territoires de la communauté de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU
FINISTÈRE

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

1- MÉTHODE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

2- DIAGNOSTIC

2-A : Des paysages maritimes emblématiques et des paysages ruraux bocagers porteurs d'une forte identité locale

2-B : Une implantation urbaine diffuse marquée par une linéarité et un mitage

2-C : Des risques naturels en lien avec la façade maritime et aggravés par les phénomènes d'érosion et de ruissellement d'eau issu de l'intérieur du territoire

2-D : Un territoire âgé, en perte de vitesse, et au marché de l'habitat relativement détendu

2-E : Un territoire à l'écart des grands axes et infrastructures de transport dont le maillage routier stabilisé a néanmoins impulsé un usage massif de la voiture et généré une proximité pour les déplacements

2-F : Une économie diversifiée et complémentaire, mais fragile, et dont la mer représente un fort atout économique

2-G : Un niveau d'équipement qui compense l'éloignement, mais des carences à souligner à l'extrême ouest, et un niveau en spécialistes de santé faible

3- DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ ET SPATIALISÉ : SYNTHÈSE

4- POINT DE VUE DE LA DDTM SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE

4-A : Préserver et valoriser les espaces naturels et les paysages comme levier de développement économique et d'attractivité du territoire

4-B : Enrayer l'urbanisation diffuse et linéaire, et lutter contre le mitage de l'espace agricole et naturel

4-C : Concilier les besoins de l'agriculture et la restauration de la trame bocagère, et résorber les friches agricoles pour accompagner l'essor de l'agriculture biologique

4-D : Contribuer au cadre de vie de qualité et à la diversification de l'offre de logements en modifiant les stratégies d'aménagement

4-E : Développer une offre de services et d'équipements équilibrée, en déployant le numérique et l'itinérance, et en favorisant les mises en réseau et la mutualisation

4-F : Repenser les mobilités pour offrir des solutions alternatives à la voiture, durables et adaptées aux besoins des habitants qui se déplacent, résident et travaillent majoritairement au sein même de ce territoire

4-G : Renforcer l'économie présente par le soutien aux productions locales, et promouvoir une agriculture, une pêche et un tourisme durables

4-H : Fiabiliser l'accès et préserver la qualité de la ressource en eau, en encourageant des pratiques agronomiques respectueuses, en reconstituant la trame bocagère et en améliorant la qualité des rejets issus des activités portuaires

5- ENJEUX DE L'ÉTAT SPATIALISÉS : SYNTHÈSE

6- ANNEXES



1- MÉTHODE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une étude régionale qui vise à comprendre le fonctionnement et les dynamiques territoriales en jeu sur les territoires ruraux bretons. L'objectif général est de définir leur place au sein de la dynamique territoriale bretonne et d'anticiper leur avenir en travaillant de façon innovante avec les services de l'État. Cette analyse des territoires ruraux a été déclinée en 2 phases distinctes, *avec tout d'abord une première phase d'étude qui a permis de calculer un « indice de degré de ruralité » (selon 10 indicateurs caractéristiques de la ruralité) et de déterminer les 4 territoires bretons « tests », dont celui de la Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté pour le Finistère.*

La seconde phase d'étude, objet du présent document, a pour but de caractériser les dynamiques et les enjeux associés à ce territoire. La particularité de cette étude est l'utilisation de la **méthode du diagnostic territorial partagé**. Cette démarche qui prend la forme d'un document final cartographique, synthétique et multi-thématique, consiste en la co-construction d'un diagnostic territorial avec une équipe projet « État » (DDTM29 et CEREMA, Préfecture, DDI, UD DRAC, UD DIRECCTE) et les partenaires directement concernés (élus et acteurs locaux). L'**analyse spatiale**, qui caractérise cette méthode, doit permettre d'identifier et de porter les priorités de l'État sur le territoire mais également de faciliter la compréhension par tous des caractéristiques, des dynamiques et des enjeux territoriaux en présence, notamment lors des échanges avec les élus.

Quatre étapes sont définies pour la mise en œuvre de cette méthode :



« **Comprendre et connaître le territoire** » (de février à avril 2018) : réunion de lancement (29/01/18) et constitution d'un lot de fiches thématiques par l'équipe projet pluridisciplinaire (*principalement la DDTM29 et le CEREMA*).

« **Analyser le territoire : spatialiser ses caractéristiques et ses dynamiques** » (de mai à juin 2018) : sortie « terrain » avec les partenaires pour s'immerger et appréhender au mieux le territoire, puis atelier de co-construction du diagnostic territorial en équipe projet et enfin, important travail de cartographies. Cette étape consiste à spatialiser les caractéristiques et les dynamiques du territoire par les producteurs de fiches thématiques (à travers une vision synthétique, transversale et partagée) et grâce à l'utilisation de la représentation spatiale schématique.



« **Identification et spatialisation des enjeux du territoire** » (juillet et septembre 2018) : atelier de co-construction des enjeux du territoire en équipe projet, suivi d'un travail de cartographies (représentation spatiale schématique). Cette étape consiste à spatialiser les enjeux du territoire en regroupant, combinant et synthétisant les questions qui émergent au regard de la lecture du territoire, de ses dynamiques et de son avenir... les principaux enjeux territoriaux se dessinent ainsi. Enfin, étape de validation du document finalisé en interne.

« **Partager l'analyse et restituer** » : débattre, présenter et partager la lecture du territoire aux acteurs locaux.





2- DIAGNOSTIC

2-A Des paysages maritimes emblématiques et des paysages ruraux bocagers porteurs d'une forte identité locale

Le territoire est principalement caractérisé par un **paysage littoral** qui lui confère son identité maritime.

Le relief très découpé et la présence d'espaces fragiles et protégés (ZNIEFF, Natura 2000...) comme les falaises, dunes, plages et baies (Douarnenez et Audierne notamment) participent à la **consécration de cette identité** et à l'**attractivité du territoire**.

La Pointe du Raz en est l'élément moteur de par son paysage et sa situation géographique de « bout du monde » qui sont reconnus au travers du label Grand Site de France.

Ce site accueille près de 850 000 visiteurs par an et doit voir son périmètre s'élargir d'ici 2019 pour comprendre l'ensemble des territoires des communes concernées ; à savoir : Cléden-Cap-Sizun, Goulien, Beuzec-Cap-Sizun, Plogoff et Primelin.

Cette façade maritime reconnue, et notamment le Cap Sizun, se compose d'une alternance de poches de maillages bocagers denses (haies basses d'épineux) et d'un paysage agraire non enclos.

A l'intérieur des terres, un **paysage de plaines vallonnées**, tantôt bocagères, tantôt ouvertes, domine.

Les fonds de vallées sont caractérisés par un maillage bocager marqué de talus couverts de saules et de frênes.

Ces talus, ainsi que les boisements et cours d'eau, constituent une Trame Verte et Bleue structurante à l'échelle du territoire.

En plus d'un espace vallonné, le territoire est caractérisé au Nord par un vaste plateau où se concentrent plusieurs exploitations agricoles.

Leur visibilité est forte du fait d'un paysage ouvert (sans arbre) et essentiellement structuré par des murets de pierres sèches.

L'**éolien** est peu développé au sein de cet espace, et compte en 2017 :

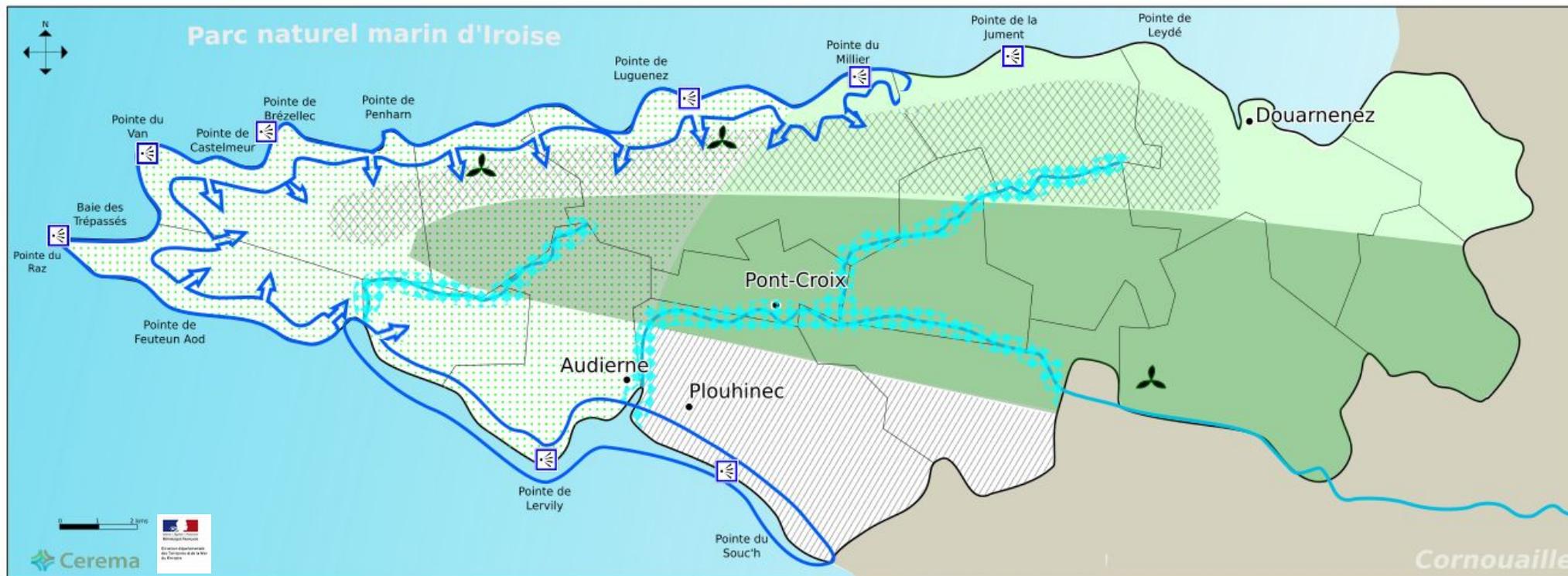
- 8 éoliennes sur le site de Lannourec à Goulien (*mises en service en 1999 pour une puissance de 0,75 MW (*8), elles ont été démolies et reconstruites à l'identique pour une puissance de 0,8 MW, soit 6,4 MW au total*) ;

- 1 éolienne sur le site de Pors Péron à Beuzec-Cap Sizun (*mise en service en 2004, pour une puissance de 1,5 MW, elle remplace 5 éoliennes initiales*) ;

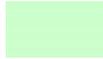
- 3 éoliennes en projet sur le site de Kerouvien à Pouldergat (*pour une puissance prévue de 2,3 MW (*3), soit 6,9 MW au total*).

Le territoire, tout comme le Finistère, est très dépendant de l'extérieur pour son alimentation en énergie, du fait notamment de sa position géographique périphérique.

Aussi, le potentiel énergétique éolien du territoire, en raison d'un potentiel en « vent » parmi le plus important de France, semble intéressant à exploiter malgré les nombreuses contraintes réglementaires en matière d'aménagement qui existent sur ce territoire.



Paysages :

-  Espace vallonné : paysage cultivé avec talus, Maillage bocager marqué et boisements (Trame Verte)
-  Espace plateau
Paysage cultivé avec talus et bocage ouvert
-  Maillage bocager très ouvert et présence d'arbres de hauts jets
Haies dégradées avec de nombreuses trouées
-  **Façade maritime** : poches de maillage dense avec murets attenants et des espaces plus ouverts (méjou)
Plateaux au maillage dégradé
Bas fonds en friche au maillage dense de talus couverts de saules et de frênes
-  Trame bocagère très ouverte
Présence de quelques murets de pierres résiduels
-  Trame Bleue

Environnement :

-  Espaces maritimes aux sites naturels protégés (notamment : falaises au nord, plages au sud, espaces dunaires et humides, sites Natura 2000) ...
-  Points de vue (= dialogue visuel avec les côtes voisines)
-  ... avec un Grand Site de France (850 000 visiteurs par an, domaine de 2 000 ha d'espaces littoraux) + Dynamique d'expansion en cours aux 5 communes entières
-  Éoliennes dans le paysage

-  **Un réseau hydrographique fortement ramifié** : Gestion complexe de la ressource en eau et Trame Bleue étoffée
-  **Des paysages et des milieux naturels diversifiés et riches** : Sites naturels remarquables et vulnérables, GSF Pointe du Raz en expansion, patrimoine bâti marqueur d'une culture bretonne
-  **Un maillage bocager et des haies dégradées** : Trame Verte affaiblie
-  **Un gisement favorable pour les éoliennes (vent)** : potentiel de développement

2-B Une implantation urbaine diffuse, marquée par une linéarité et un mitage de l'espace agricole

L'**implantation urbaine** au sein du territoire est relativement diffuse, notamment dans les terres, avec une dispersion de maisons individuelles, de hameaux et de villages.

Il existe néanmoins trois principales zones urbanisées que sont Douarnenez, l'ensemble Audierne-Esquibien-Plouhinec-Pont-Croix et l'ensemble Plogoff-Primelin.

Cette **armature urbaine** reflète une hiérarchisation entre bourgs, villages, hameaux et habitat dispersé. Celle-ci s'explique par la formation historique et progressive de plusieurs pôles urbains autour de l'économie liée aux ports de pêche (Audierne et Douarnenez) ainsi que par le développement plus récent de nouveaux quartiers de vie à l'écart des bourgs, et proche du littoral sud (attractif).

En outre, à Douarnenez, une **urbanisation liée au tourisme** balnéaire est apparue avec la présence d'équipements tel que la thalassothérapie. Cette urbanisation se retrouve également de manière ponctuelle et diffuse sur l'ensemble du littoral avec un tissu pavillonnaire majoritairement composé de résidences secondaires.

En terme de **consommation d'espace**, le territoire a connu une forte consommation jusqu'à 2009 puis une hausse moins importante en raison d'une diminution de la construction liée principalement à la conjoncture économique.

Cette consommation s'exerce principalement le long des axes (avec une urbanisation linéaire et en chapelet), sur le littoral et en continuité des bourgs.

C'est notamment le cas sur le territoire du Cap Sizun - Pointe du Raz où il existe une dynamique d'urbanisation au sud, le long de l'axe routier RD784. Une diminution du rythme de consommation d'espace est néanmoins observée au Nord du territoire sur les communes de Cléden-Cap Sizun, Goulien et Beuzec-Cap Sizun accentuant le décrochage de cette partie du territoire du Cap Sizun.

Le **mitage** quant à lui, se poursuit dans chaque commune avec le développement de maisons individuelles, souvent détachées de l'armature urbaine traditionnelle.

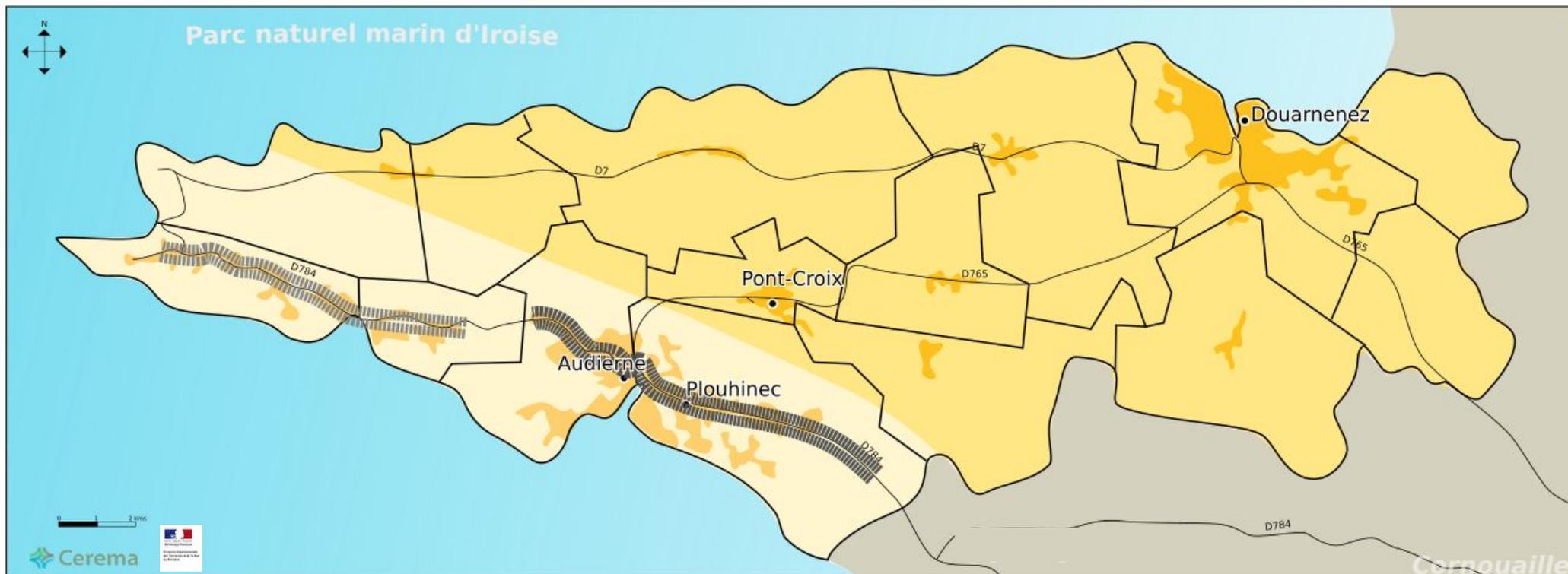
L'**agriculture** est bien présente au sein du territoire puisque cette activité représente 57 % de la surface totale du territoire.

Il existe cependant une différence marquée de dynamisme et d'occupation de l'espace entre l'est et l'ouest selon une ligne Cléden-Cap Sizun – Plouhinec.

En effet, la densité d'exploitation est plus élevée dans les communes à l'est de cette ligne. C'est par exemple le cas avec la commune de Pouldergat où l'activité agricole représente 76 % du territoire communal contre 13 % pour Plogoff.

Les communes de Plogoff, Plouhinec et Primelin sont ainsi marquées par la présence de **friches**, témoin d'une déprise agricole expliquée par l'érosion progressive des emplois dans les industries agroalimentaires, par les crises laitières et porcines ainsi que par le vieillissement des exploitants.

Pour contrebalancer en partie ce constat, le **développement de l'agriculture biologique** au sein du Cap Sizun - Pointe du Raz apporte une nouvelle valeur ajoutée au territoire en termes d'économie et d'emplois agricoles, de reconquête du bocage, de produits de qualité, de circuits courts et de création de liens sociaux. Celle-ci représente 12 % des producteurs et 8 % de la surface agricole utile. Pour ce territoire, les surfaces exploitées en mode agriculture biologique ont été multipliées par 2,5 entre 2010 et 2016.



- Espaces artificialisés
- Territoire agricole dynamique (agriculture conventionnelle)
Élevage (production laitière et céréales)
- Recul de l'activité agricole conventionnelle avec apparition de friches
Développement plus soutenu de l'agriculture biologique
- Continuité urbaine avec une urbanisation le long des axes
- Continuité urbaine avec une dynamique d'expansion

- ➔ **Des disparités marquées est-ouest et nord-sud :**
 - une urbanisation linéaire au sud-ouest (RD784)
 - un rythme de construction en diminution et une consommation foncière limitée au nord-ouest
- ➔ **Un mitage qui se poursuit indéniablement :**
 - une extension de la ville de Douarnenez au nord-est
 - une augmentation de la part de résidences secondaires à l'ouest
- ➔ **Un territoire agricole en mutation :**
 - apparition de friches et de friches artificialisées (bâti) liées à la déprise agricole
 - augmentation des surfaces exploitées par l'agriculture biologique

2-C Des risques naturels en lien avec la façade maritime et aggravés par les phénomènes d'érosion et de ruissellement d'eau issu de l'intérieur du territoire

Les **chutes de blocs** (ou éboulements) sont les mouvements de terrain les plus fréquents sur le territoire (18 évènements recensés en 2007). Il s'agit souvent de chutes de pierres ou de blocs consécutifs à des évolutions naturelles des falaises littorales ou dues à des atteintes suite à des tempêtes. Ce sont notamment les territoires de Douarnenez (7 éboulements), Audierne (3 éboulements) et Beuzec (3 éboulements) qui sont davantage concernés par ce phénomène.

Les **glissements de terrains** viennent ensuite avec 6 évènements recensés en 2007 dont 5 à Douarnenez et 1 à Cléden-Cap Sizun au niveau de la pointe du Van. Les **ruissellements d'eau** venant de la terre, la **pente** et la **nature géologique des sols** sont des facteurs d'apparition de ce phénomène. Afin de prévenir ces risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, les communes de Douarnenez et Audierne ont adopté un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) par arrêté préfectoral respectivement en date du 20/07/2011 et 19/11/2007.

En plus des mouvements de terrain, le territoire fait face à de nombreux **dégâts côtiers** qui surviennent lors d'évènements tempétueux. Ces dégâts sont de type **submersions marines**, franchissements par paquets de mer, érosion due au choc des vagues et brèches dunaires. Les territoires vus précédemment sont concernés par ces dégâts avec notamment un phénomène marqué de submersion au niveau de la Baie d'Audierne et de celle de Douarnenez.

Le **phénomène d'érosion** s'est lui intensifié sur le territoire en raison de la suppression des haies et des talus (bocage), de l'importance des cultures favorables à l'érosion des sols et de la diminution des surfaces enherbées. L'aléa érosion est très fort sur le territoire communal de Douarnenez et moyen sur celui du Juch.

L'érosion des sols participe aux apports de phosphore dans le réseau hydrographique.

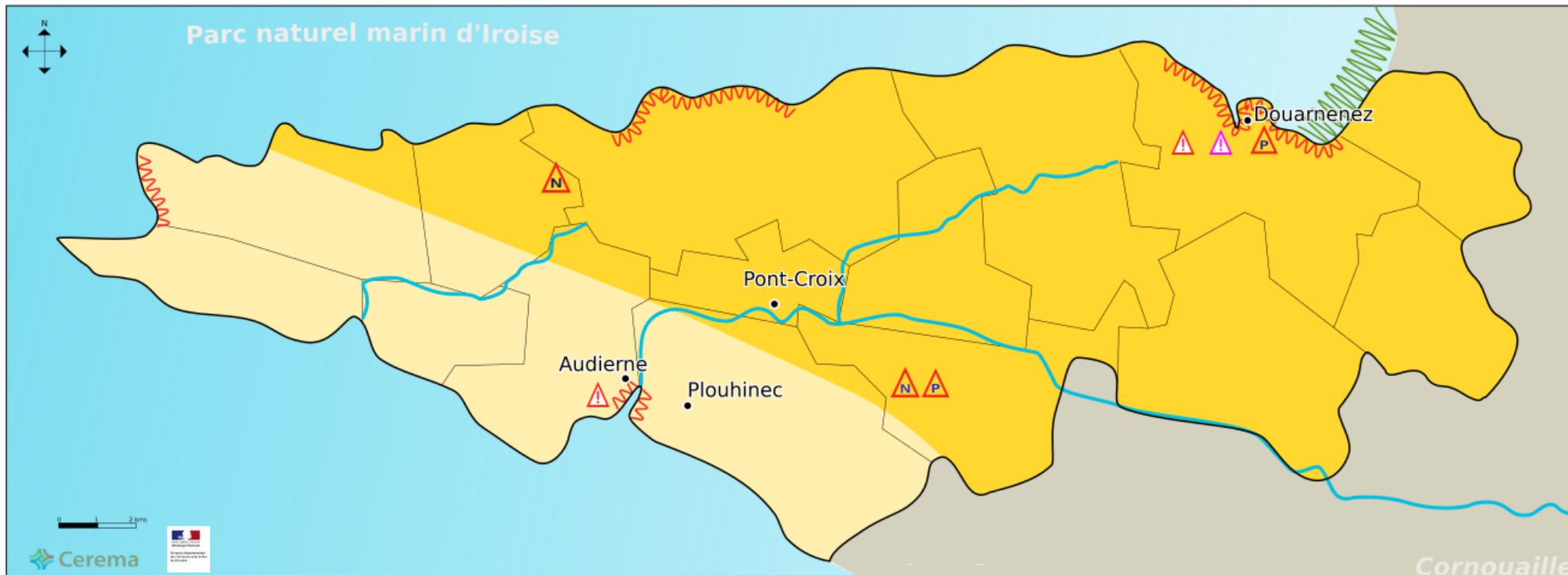
Le territoire n'est néanmoins pas concerné par des concentrations excessives en phosphore dans les eaux superficielles (*Qualité des eaux et des milieux naturels dans le Finistère en 2016 – MISEN*) mais il existe d'autres dégradations au niveau des eaux souterraines, douces ou potables. En effet, le territoire est sujet à plusieurs dégradations des eaux par les nitrates et les pesticides.

Concernant les **nitrates**, le Nord-Ouest du territoire ainsi que le Sud possèdent une concentration excessive de nitrates en 2016 dans les eaux brutes destinées à la consommation humaine. Le dépassement de ce seuil réglementaire européen induit des risques plus élevés pour la santé notamment chez les populations les plus vulnérables (nourrissons et femmes enceintes). Les nitrates dans les eaux sont généralement « d'origine agricole, liés à l'épandage de doses trop importantes d'azote organique (fumiers, lisiers) et d'engrais minéraux par rapport aux besoins des cultures ». Cette concentration trop importante peut conduire à des phénomènes d'eutrophisation qui sont caractérisés par la prolifération d'algues, comme dans la baie de Douarnenez avec la présence d'algues vertes sur les plages du Ris, de Kervel et de Trezmalaouen.

Des points de prélèvements d'eau sur Douarnenez et Mahalon ont également révélés la présence de **pesticides** dans les eaux superficielles, en raison principalement de l'activité agricole, utilisatrice de ces composés chimiques.

Enfin, ce territoire, majoritairement concerné par une production agricole orientée vers l'élevage, doit porter une attention particulière sur ce type d'exploitation du fait d'une possible **pollution de l'eau** par les effluents produits et les **émissions atmosphériques de GES**.

Au niveau des **risques industriels et technologiques**, seul un site fait l'objet d'une classification. Il s'agit du site de YsBlue (anciennement Sobad marine) à Douarnenez qui est classé SEVESO 2 (seuil bas en risque d'explosion). En outre, de nombreux établissements agricoles sont répertoriés en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mais non classés SEVESO.



-  Territoire agricole dynamique (agriculture conventionnelle)
Élevage (production laitière et céréales)
-  Recul de l'activité agricole conventionnelle avec apparition de friches
Développement plus soutenu de l'agriculture biologique



Prélèvements d'eaux (souterraines, douces ou potables) dont l'analyse (données 2016) révèle un dépassement des valeurs suivantes :
 > à 50 mg/L pour les Nitrates
 > à 0,1 µg/L pour les Pesticides



Algues vertes (Plage du Ris)



Risques technologiques (SEVESO)
Pétrole et Carburant



Risques naturels (PPRNT)



Mouvements de terrains

➔ Un territoire soumis aux risques de submersion marine et au phénomène d'érosion (par ruissellement)

➔ Une production d'eau potable fragilisée en quantité par des besoins accrus en période touristique et dépendante en qualité des niveaux de pollution (notamment nitrates et pesticides)

2-D Un territoire âgé, en perte de vitesse, et au marché de l'habitat relativement détendu

La **démographie** du territoire témoigne d'un déclin continu qui touche particulièrement les deux pôles urbains du territoire (Douarnenez et Audierne). Sur la décennie 1999-2009, les deux EPCI sont les seuls du Pays de Cornouaille à connaître une décroissance démographique. Douarnenez perd près de 1000 habitants sur cette décennie et Audierne près de 350 habitants. En revanche, l'évolution démographique est devenue positive (mais relative) à Goulien, Kerlaz, Poullan-sur-Mer et Mahalon.

La stabilisation démographique que connaît le Cap-Sizun intervient toutefois après des décennies d'un déclin constant (population divisée par près de 2 depuis 1968). En 2015, la Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz (CSPR) comptait **15 555 habitants**, soit moins de 5 % de la population cornouaillaise. Après avoir connu une période de très forte baisse entre 1968-1999, le territoire semble se stabiliser mais continue, moins fortement, à perdre des habitants.

De son côté, Douarnenez Communauté compte en 2015, **18 504 habitants**.

Le territoire se caractérise également par un **vieillessement important de sa population** : la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population est l'une des plus élevée du Finistère et tend à progresser. Elle atteint 42,5 % au sein de la CSPR et 32 % pour Douarnenez Communauté (27 % de la population en moyenne au niveau régional). Cela est à corrélérer à la sous-représentation de la tranche d'âge des moins de 30 ans (22,3 % au CSPR et 27 % sur Douarnenez Communauté contre 35 % en Bretagne). Seule la tranche d'âge incluant la population de 45 à 59 ans dispose d'un niveau équivalent en Cornouaille, au département et à la région.

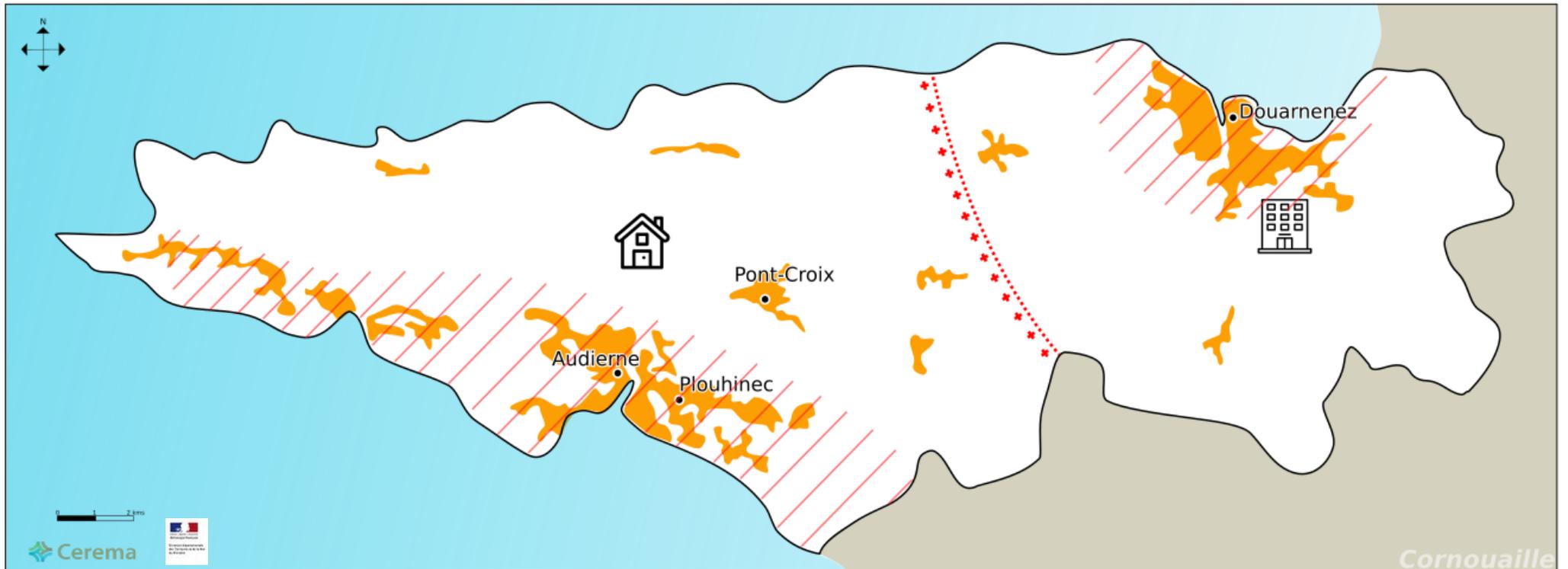
Le **solde migratoire positif**, dont bénéficient néanmoins certaines communes du territoire, participe à la stabilité démographique et, indéniablement, à ce vieillissement de la population. Les retraités sont en effet sur-représentés parmi les nouveaux arrivants : ils représentent notamment 1/3 des nouveaux arrivants dans le Cap-Sizun sur les 5 dernières années.

En dépit d'une diminution de la population depuis plusieurs années, le nombre de ménages progresse sur Douarnenez en raison du desserrement des ménages lié aux séparations et à l'allongement de la durée de vie. Les ménages d'une seule personne sont sur-représentés dans les communes littorales (Douarnenez et Audierne arrivent en tête avec respectivement 49 et 45 %).

Douarnenez, pôle structurant principal du territoire, concentre 77 % de la population de l'EPCI et présente la densité de population la plus élevée avec 569 habitants/km². La densité est plus élevée sur Douarnenez Communauté, 178 habitants/km², contre 88 sur le CSPR. Ainsi, les plus fortes densités se retrouvent sur Douarnenez et au sud, sur l'axe Plouhinec jusqu'à Plogoff.

Le **marché de l'habitat** est relativement détendu, peu dynamique, et présente une part importante de maisons individuelles de grande taille. Le nombre de logements est semblable sur les deux communautés de communes et les logements individuels sont largement majoritaires sur le territoire (67 % sur Douarnenez Communauté et 91 % sur CSPR). Néanmoins, il existe des disparités : il y a une proportion élevée de **logements collectifs** dans le pays de Douarnenez (33 % contre 8,6 % dans le CSPR) et de **logements sociaux** (17 % des résidences principales contre 6 % dans le CSPR, 9,5 % au niveau du Pays de Cornouaille et 10 % au niveau régional). Cela est lié au poids du parc de la ville de Douarnenez (82 %) dans le parc de l'EPCI. L'offre de logements sociaux, assez faible dans le Cap Sizun – Pointe du Raz, n'est pas adaptée aux petits ménages, notamment les jeunes actifs et les ménages modestes. En outre, le Cap Sizun – Pointe du Raz est marqué par un taux très élevé de **résidences secondaires** (30 % contre 14 % sur Douarnenez Communauté). La **vacance**, importante dans le pays de Douarnenez (9 % contre 7,2 % dans le CSPR), en particulier dans la ville centre, et à Pont-Croix (11,6%), confirme que le marché est détendu. A noter également que cette vacance s'accroît depuis 2009.

La **pression foncière** (modérée en comparaison avec celle prévalant dans le triangle Quimper–Pont-l'Abbé–Concarneau) est concentrée sur le littoral sud et à Douarnenez. Dans les communes littorales, cette pression est corrélée à la forte proportion de résidences secondaires au sein du parc immobilier. À l'est du territoire, cette pression s'explique par l'attraction générée par les bassins d'emplois de Quimper et de Douarnenez. Enfin, le prix des terrains constructibles est en moyenne peu élevé, mais plus élevé à Douarnenez que dans la baie d'Audierne. Les ventes de terrains à bâtir ont été ainsi plus dynamiques à Audierne, Plouhinec et Poullan-sur-Mer.



 Espaces artificialisés

Habitat :



Cap Sizun – Pointe du Raz :

Logements collectifs → 8,6 %
 Logements sociaux → 6 %
 Vacances → 7,2 %
 Résidences secondaires → 30 %



Douarnenez Communauté :

Logements collectifs → 33 %
 Logements sociaux → 17 %
 Vacances → 9 %
 Résidences secondaires → 14 %

Population :



Densité de population et proportion de ménages d'une seule personne plus forte



Vieillesse de la population accentuée par l'installation de ménages de plus de 60 ans



Population :

- une baisse importante et un fort vieillissement
- une augmentation du nombre de ménages d'une seule personne
- un solde migratoire positif lié à l'arrivée de retraités (sur le littoral sud)



Habitat :

- un marché de l'habitat peu dynamique et détendu
- une part de résidences secondaires importante en Cap Sizun, une vacance et une tension locative sur le parc public importantes en Pays de Douarnenez
- une offre de logements peu diversifiée, des prix de terrains constructibles et des maisons accessibles

Cornouaille

2-E Un territoire à l'écart des grands axes et infrastructures de transport dont le maillage routier stabilisé a néanmoins impulsé un usage massif de la voiture et généré une proximité pour les déplacements

Le Cap Sizun et, dans une moindre mesure le Pays de Douarnenez, sont à l'écart des grandes **infrastructures de transport** qui irriguent l'arrondissement de Quimper. En outre, les deux EPCI ne bénéficient pas de desserte ferroviaire locale. Ce territoire connaît donc un léger « enclavement » par rapport aux deux grandes infrastructures de transport : à savoir l'aéroport de Quimper Cornouaille et la gare de Quimper, respectivement à 20 et 23 km du centre de Douarnenez, et à 33 et 40 km d'Audierne. C'est pour cela que l'on considère que ce territoire est marqué par une certaine « périphéricité ».

Neuf communes sont reliées par les **routes départementales** structurantes, à savoir : RD 765, RD 784 (vers Quimper) et RD 7. Ces routes traversent le territoire et supportent un trafic journalier assez dense : RD 765 (9593 véhicules/jour), RD 7 (6443 V/J). Seul le bourg de la commune de Mahalon n'est desservi par aucune route départementale. À l'image de la Cornouaille, il y a un usage important de la voiture, notamment à cause du relief accidenté, du manque de sécurité des parcours « doux » et des distances élevées à parcourir.

Le maillage en **transport en commun** ne couvre pas tout le territoire, mais il est compensé par un service de transport à la demande pour les communes de Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Goulien, Mahalon, Kerlaz et Pouldergat (à destination de Douarnenez, Audierne et Quimper). Ce service peine cependant à bien fonctionner.

On remarque également un **trafic touristique** (de transit) conséquent sur la section Plouhinec – Audierne – Pointe du Raz. Toute la côte nord-ouest et ouest de la péninsule est classée en tant que Grand Site de France et elle accueille une moyenne de 850 000 visiteurs par an.

Les **déplacements doux** (non-motorisés) restent très nettement cantonnés dans la sphère des loisirs. C'est pour cela que les différents circuits répondent globalement à cette demande. Les deux principaux itinéraires touristiques concernés sont la véloroute et le GR34 (sentier côtier qui longe l'ensemble du littoral), complétés par de nombreux sentiers de petites randonnées et jalonnés d'une dizaine de gîtes éloignés.

Une **voirie verte** relie également Douarnenez jusqu'à Quimper et une seconde voie verte est actuellement en projet pour relier Douarnenez à Audierne. Tous ces **circuits de découverte** du territoire permettent la valorisation des villages, du patrimoine et des principaux cônes de vue grâce notamment aux pentes douces en direction de la mer.

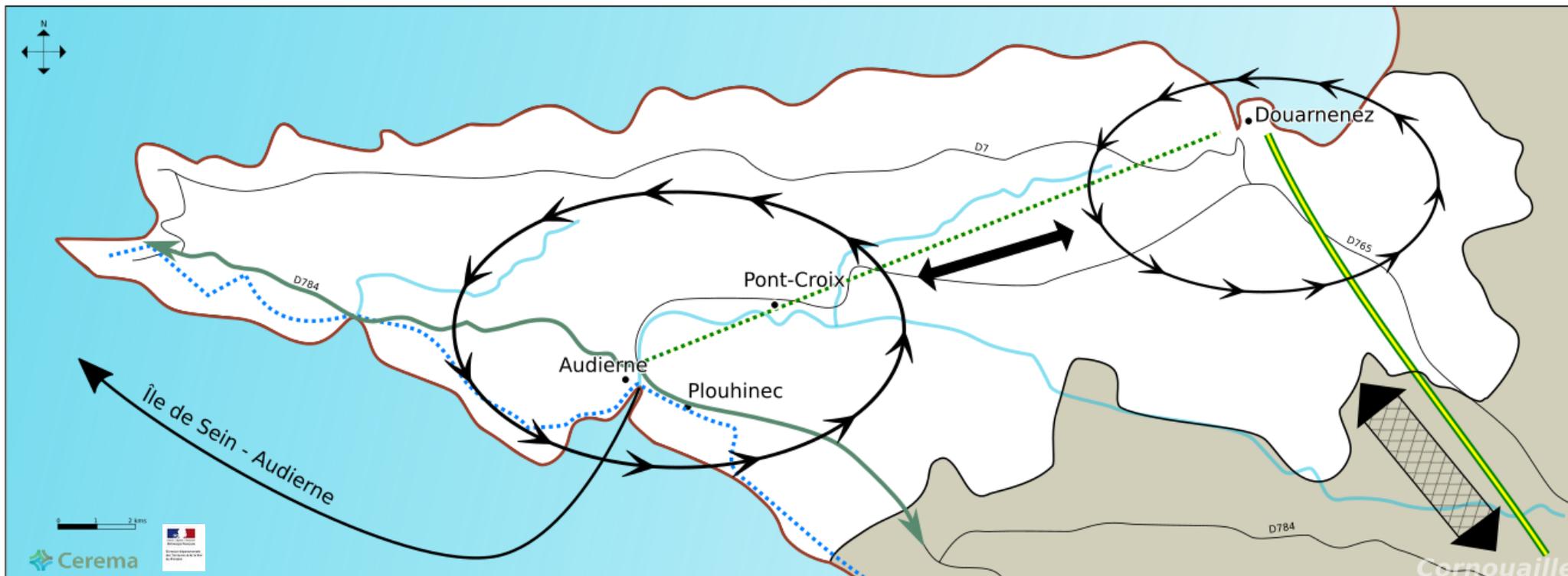
Une liaison partant de la **gare maritime** d'Audierne permet de rejoindre l'île de Sein toute l'année.

Enfin, les **indicateurs de mobilité** se situent dans les extrêmes de la Cornouaille. En effet, l'enquête « déplacements de Cornouaille » de 2013 révèle que le taux de **flux en interne** est le plus fort de Cornouaille. Sur 125 600 flux comptabilisés, 78 % se font en interne au territoire. La part d'actifs travaillant dans leur secteur de résidence est donc relativement élevée (70 %). Les communes des deux EPCI sont intégrées dans un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. En outre, 8 % des flux ont lieu entre les deux EPCI, assurant une liaison entre les deux territoires, notamment en ce qui concerne les navettes domicile-travail.

La durée moyenne des **déplacements « domicile-travail »** est sensiblement la même que pour la Cornouaille (20 minutes contre 18 en moyenne) alors que, dans le même temps, la part des « non-mobiles » est la plus élevée (18 % contre 11 % à l'échelle de la Cornouaille).

Parmi les déplacements hors du territoire, la quasi-totalité a lieu vers la Cornouaille : plus de la moitié d'entre eux se font avec Quimper Bretagne Occidentale (Quimper Communauté) et 30 % avec le Pays Bigouden. La proximité constitue donc un élément fort et met en évidence un système local autour de Quimper.

Enfin, le Cap Sizun et le Pays de Douarnenez possèdent une **couverture ADSL** inégalement répartie, avec des zones inéligibles ou à faible débit concentrées sur les zones rurales de l'ouest du territoire. Tous deux doivent néanmoins bénéficier à terme du projet Bretagne Très Haut Débit, qui intervient en complément des offres privées (déploiement de la fibre optique).



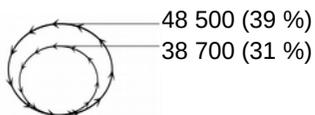
Mobilité et Déplacements :

Flux de déplacements du territoire :

En 2013, 125 600 flux de déplacements comptabilisés (hors flux touristiques) dont 78 % en interne, répartis de la manière suivante :

→ Déplacements internes :

Pour chaque ComCom

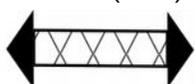


Entre les ComCom



→ Déplacements hors territoire :

27 300 (22 %)



Parmi les échanges avec la Cornouaille, plus de la moitié se font avec Quimper Communauté et 30 % avec le Pays Bigouden

Flux touristique de transit

Voie verte (Douarnenez - Quimper)

Projet voie verte (Douarnenez - Audierne)

Liaison maritime

GR 34

Véloroute - route du Vent solaire

- Un territoire en retrait**, à l'écart des grands réseaux de transports (routes nationales, gares, aéroports), **mais au maillage routier stabilisé**
- Un usage massif de la voiture** et un taux de motorisation relativement élevé, face auxquels les dessertes de transport en commun non adaptées à tous les publics et les mobilités douces non développées en réseau n'offrent pas de solutions alternatives suffisantes
- La grande majorité des actifs réside, se déplace et travaille sur ce territoire** préservé et authentique

2-F Une économie diversifiée et territorialement complémentaire, mais fragile, et dont la mer représente un fort atout économique

En 2014, 3331 **établissements** ont été recensés sur le territoire (10 % des établissements de Cornouaille) pour un total de 11 030 emplois. Ces établissements sont plutôt bien répartis entre les deux intercommunalités mais concentrés sur quelques communes, à savoir Douarnenez, Audierne, Plouhinec et Pont-Croix. Pour exemple, **61 % des emplois du territoire sont situés à Douarnenez** (plus de 6800 emplois) et 12 % à Audierne (1300 emplois). Il y a une part plus importante d'établissements dans le secteur agricole et de la pêche au sein de la ComCom CSPR et davantage d'établissements dans l'industrie, le commerce et le transport au sein de Douarnenez Communauté. Plus de 2/3 des établissements d'Audierne et de Douarnenez sont dans le secteur du commerce et des services.

La **répartition des emplois par secteur d'activités** se rapproche de celle observée dans le département avec quelques spécificités :

→ le **secteur administratif** y est plus important comparé à la moyenne du département et de Bretagne (4 147 emplois soit 38 % des emplois) ;

→ le **secteur industriel** est dominé par l'industrie agro-alimentaire, principalement implantée dans le Pays de Douarnenez (plus de 1100 emplois soit 15,5 % des emplois du territoire dont 64 % des emplois productifs salariés dans l'agro-alimentaire). Les établissements comme Chancerelle (493 salariés) et Paul Paulet (310 salariés), les deux conserveries (Franpac industrie), et Mark Froid, participent à l'activité économique du port de pêche ;

→ l'**agriculture** occupe une part significative de la population active du Cap-Sizun (plus de 8% avec 331 emplois) et du Pays de Douarnenez (plus de 4%), principalement dans les filières laitières (élevage) et porcines. A noter, le poids important des établissements agricoles au sein des communes de Goulien, Confort-Meilars, Pouldergat, Beuzec-Cap-Sizun (plus d'1/3 des établissements), et de Poullan-sur-Mer et Mahalon (plus d'1/4).

→ l'**activité maritime**, dont la pêche et l'aquaculture, contribue à l'activité du territoire : deux ports de pêche avec criée, Douarnenez et Audierne. Le **trafic commercial** du port de Douarnenez, principalement consacré au carburant, est néanmoins en baisse et le **secteur de la construction** y est peu développé même s'il reste deux chantiers navals à Douarnenez. L'**activité de plaisance** est également bien présente.

→ l'**activité touristique**, enfin, participe à l'économie locale et favorise le développement du commerce et du transport.

Le territoire jouit d'une image maritime forte, d'un patrimoine naturel et bâti exceptionnel, d'une offre hôtelière étoffée bien que de moyenne gamme, de centres d'activités nautiques et d'une renommée importante liée à la Pointe du Raz labellisée Grand Site de France.

Les **zones d'activités économiques** sont réparties sur l'ensemble du territoire. Elles sont plutôt de tailles modestes avec une qualité d'aménagement souvent médiocre :

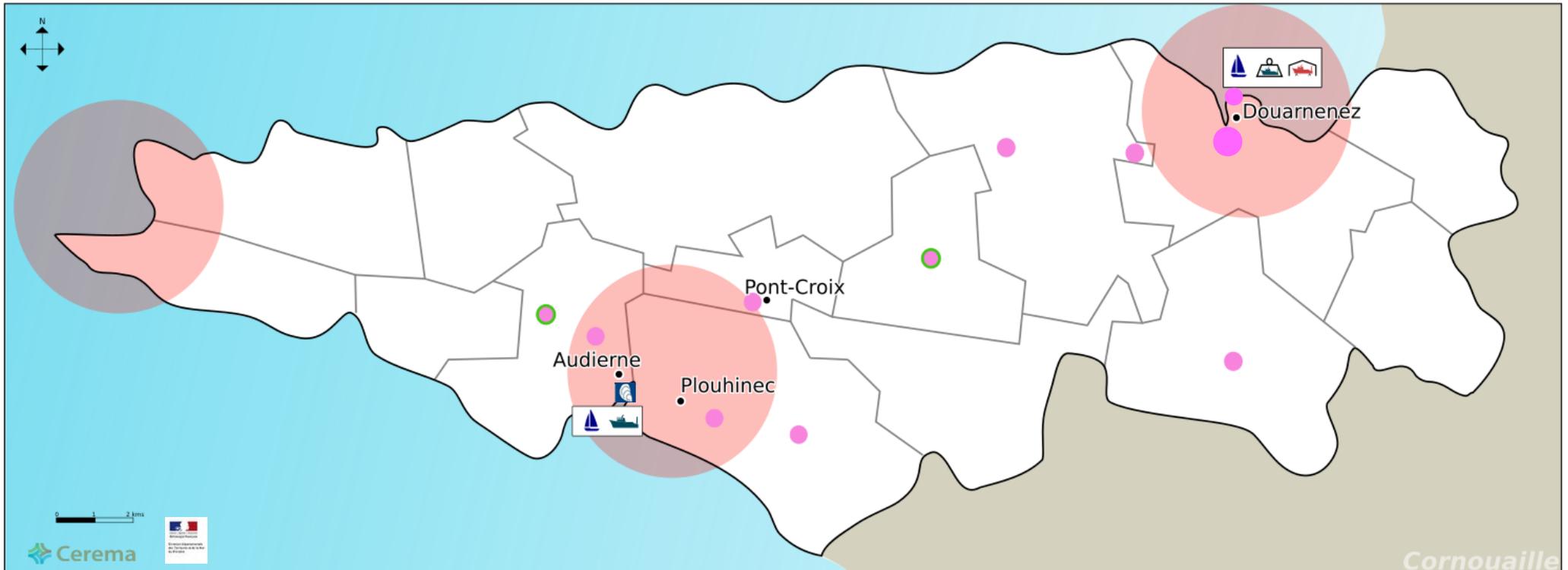
→ 12 zones d'activités économiques, plus la zone portuaire de Douarnenez, occupent 90 hectares sur le territoire de Douarnenez communauté. 61 % de ce foncier est à vocation industrielle et artisanale (pour 46 % en Cornouaille). Avec 84 % des surfaces cédées, l'intercommunalité dispose de peu d'espaces disponibles à court terme. Elles sont desservies par le gaz et les transports en commun mais n'ont pas le très haut débit.

→ la ComCom CSPR dispose quant à elle de 7 zones d'activités sur près de 70 hectares avec des réserves foncières importantes (plus de 30 ha). 61 % du foncier économique est exclusivement destiné à de l'activité artisanale (pour 9 % en Cornouaille). Elles disposent des mêmes services que celles de Douarnenez communauté.

Les **emplois** sont néanmoins en baisse sur le territoire, notamment dans l'industrie, l'agriculture et la construction (-0,3 % par an en moyenne).

Le **profil social des habitants** du territoire est plutôt modeste. L'emploi salarié représente 84 % des emplois, et 46 % des salariés travaillent dans des établissements de plus de 100 salariés (contre 36 % dans le Finistère). Un quart des salariés sont à temps partiel et 14 % des emplois salariés au sein de Cap Sizun - Pointe du Raz sont en CDD, ce qui est en partie liée à la saisonnalité de l'activité touristique.

Les deux EPCI sont en grande majorité composés d'employés, d'ouvriers, de personnes sans activités et surtout de retraités dont la part continue de progresser. Ainsi, la part des employés et des ouvriers dans l'emploi total est deux fois plus importante qu'au niveau régional (autour de 60 % contre près de 30%). Cela reflète le poids prépondérant des emplois peu qualifiés dans l'économie locale.



Activités maritimes et économiques :



Port de plaisance



Culture marine



Débarque à fort tonnage (pêche)



Forte valeur ajoutée de la pêche (bar de ligne, lieu jaune)



Port industriel (Construction et réparation navale)



Zone d'Activité Économique (démarche Bretagne Qualiparc)

→ Douarnenez Com (13 ZA) : 61 % à vocation industrielle et artisanale

→ ComCom Cap Sizun - Pointe du Raz (7 ZA) : 61 % à vocation artisanale



Pôles d'attractivité touristique principaux



Une baisse des actifs, du nombre d'emplois et des activités « productives » (malgré le rebond du taux de création d'établissements depuis 2014 pour le Cap Sizun)



Un taux de chômage plus important sur Douarnenez Communauté que sur la ComCom CSPR + **Un profil social des habitants assez modeste**



Une forte saisonnalité de l'emploi touristique
Une agriculture qui se maintient dans l'économie locale (et dont la part en agriculture biologique augmente), et enfin, **une pêche et une plaisance qui occupent une place stratégique dans l'économie du territoire**

2-G Un niveau d'équipement qui compense l'éloignement, mais des carences à souligner à l'extrême ouest et un niveau en spécialistes de santé faible

Aux deux extrémités de ce territoire tout en longueur se trouve le bassin de vie de Douarnenez et le pôle secondaire Audierne-Plouhinec-Pont-Croix. Ces pôles structurants jouent un rôle d'appui économique et de services pour l'ensemble du territoire, y compris pour les transports.

Les **équipements principaux** (commerces de proximité, services publics, offre culturelle et sportive, services d'accès au « droit »...) sont accessibles à la grande majorité des habitants. La couverture des équipements du territoire est assez bien adaptée à la structure territoriale, même s'il existe des carences à l'extrême ouest du cap (pointe du Raz plus éloignée) et pour les deux communes au sud de Douarnenez Communauté (Pouldergat et Le Juch), constituant des secteurs moins équipés. En dépit des écarts existants avec l'agglomération quimpéroise et le reste du Pays de Cornouaille, l'offre globale est satisfaisante, notamment en ce qui concerne les **services publics**, le **tissu de commerces de proximité** et l'**offre culturelle et sportive**.

L'accès aux services du quotidien (commerces alimentaires et de proximité, services postaux et bancaires) se fait en moins de 5 (ou 10) minutes en voiture sur tout le territoire (Pouldergat et Le Juch). On retrouve en outre tous les **services d'accès au « droit »** (CD29, CIAS du cap Sizun, pôle emploi, CAF, CARSAT, mission locale du pays de Cornouaille, CMA, CCI, association pour le droit à l'initiative économique, ACTIVE (emploi senior)...). Une **maison de service au public** a été récemment ouverte à Audierne.

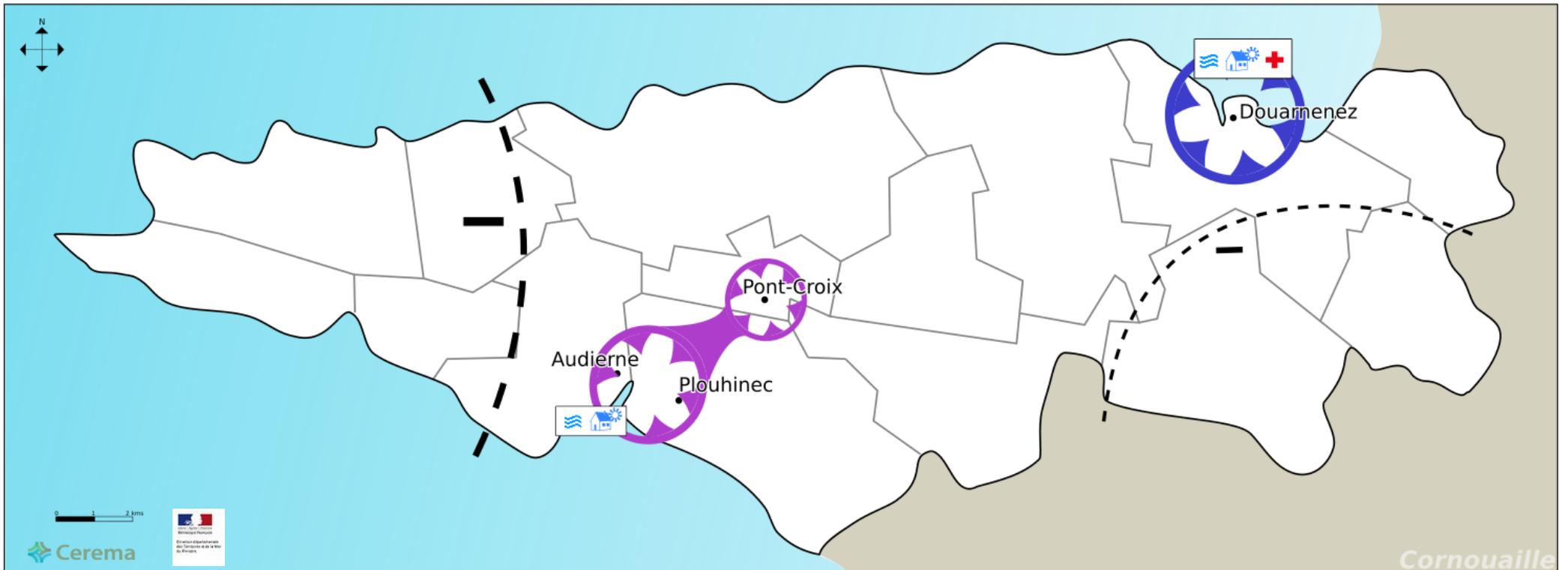
L'**activité culturelle** y est soutenue avec la présence de 3 cinémas, d'un bon réseau de médiathèques et bibliothèques, et de festivals et manifestations culturelles bien ancrés (une salle de spectacle fait cependant cruellement défaut). Le **niveau d'équipements sportifs** est supérieur aux deux territoires voisins (2 piscines, 2 pôles nautiques). Les **équipements culturels et sportifs** sont accessibles partout (au maximum 20 minutes pour les secteurs les plus éloignés).

Les **services à destination des enfants et de la jeunesse** sont parfois éloignés pour certains habitants. La capacité globale d'accueil des enfants de moins de 3 ans est faible pour le Cap Sizun (1 crèche, 1 halte garderie itinérante, 1 relais assistantes maternelles), avec un taux de couverture de 56,6 % dont 8,2 % en établissement contre 75,6 % pour le Pays de Douarnenez dont 8,6 % en établissement (80 % dans le Finistère). Plogoff, Primelin et Goulien n'ont pas de classes maternelles et élémentaires ; ces dernières étant accessibles entre 10 à 15 minutes. Les **collèges** sont situés à Douarnenez, Audierne et Pont-Croix. On trouve un lycée d'enseignement général à Douarnenez et 4 lycées professionnels répartis à Douarnenez, Poullan-sur-Mer et Plouhinec (projet de fermeture).

L'**offre de santé** est plutôt bien développée, notamment pour les personnes âgées (plus de 600 places sur 5 EHPAD), malgré une inégale couverture. Certaines communes rurales pâtissent pour partie de la relative polarisation des équipements et services de santé autour des centres urbains de Douarnenez et d'Audierne, ainsi que des risques liés au vieillissement des praticiens encore en activité. La **densité** et la **répartition pour la santé de proximité** (près de 35 médecins généralistes, infirmiers) sont satisfaisantes, mais elles sont moindres pour le niveau intermédiaire et faibles pour les spécialistes. En 2018, 69 médecins omnipraticiens ont été dénombrés sur le territoire, 31 chirurgiens dentistes à Audierne et Douarnenez, 1 sage-femme et 167 infirmiers. Le **centre hospitalier de Douarnenez** assure les soins gériatriques et de longue durée mais il ne possède pas de maternité. Cette offre de santé pour les personnes âgées est primordiale car il y a une part élevée de bénéficiaires du maintien à domicile sur le territoire (pour le Cap Sizun, le **maintien à domicile** des personnes âgées est l'un des plus élevés du Finistère) et l'hospitalisation à domicile du CHU de Quimper ne s'étend pas aux communes situées à l'ouest de Mahalon, Pont-Croix et Beuzec-Cap-Sizun. Les **services spécifiques** (soins et services à domicile, handicap, accès au droit) sont moins accessibles pour les quatre communes de la Pointe du Raz (20 à 30 minutes en voiture). Une **maison de santé** existe à Audierne-Esquibien et à Plouhinec et deux autres sont en projet à Pont-Croix et Douarnenez.

L'**offre commerciale** couvre les besoins quotidiens, même si elle se concentre principalement sur les deux pôles principaux. Les commerces sont accessibles en voiture en moins de 5 ou 10 minutes. 87 commerces (dont 29 hypermarchés, 28 commerces alimentaires et 30 non alimentaires) sont recensés sur le territoire. Néanmoins, Douarnenez et Audierne font face à un phénomène de dévitalisation de leur centre-ville (pouvant s'expliquer en partie par la polarisation de Quimper et l'accroissement de l'offre commerciale en périphérie de ces 2 pôles).

Enfin, l'attractivité du littoral et sa spécificité pour les sports de glisse font qu'il existe sur le territoire **3 centres nautiques**, 1 centre de plongée sous marine et des **écoles de voile**. La baie d'Audierne concentre 3 écoles de surf. Cependant, la capacité d'accueil en termes d'**hébergements touristiques** est en retrait par rapport aux territoires voisins malgré le fait qu'elle ait évolué, entre 2005 et 2012, de 20 % sur la ComCom CSPR et de 11 % sur Douarnenez Communauté. Au 1er janvier 2018, 16 hôtels (pour 325 chambres), 21 campings (pour 1505 emplacements) et 7 établissements collectifs (2 villages vacances et 5 résidences de tourisme) ont été recensés.



Pôle structurant principal (équipement et santé, habitat)
avec logements sociaux et habitat collectif
Centre bourg en dévitalisation
Pôle emploi principal (61 % des emplois du territoire)



Pôle structurant secondaire (équipement et habitat)
Centre bourg en dévitalisation (Audierne)
Pôle emploi secondaire (12 % des emplois, hors Pont-Croix)



Services médicaux et éducatifs plus éloignés



Pôle santé



Équipement touristique maritime
(Thalassothérapie et centres nautiques)



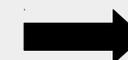
Densité d'hébergements touristiques importante



Un territoire solidaire : un bon niveau d'équipements et des services pour les personnes âgées et dépendantes, le maintien de l'hôpital sur Douarnenez et une offre commerciale accessible



Un territoire vieillissant : des écoles qui voient leur effectif diminuer, des services à destination des enfants et de la jeunesse manquants et un niveau faible en spécialistes de santé

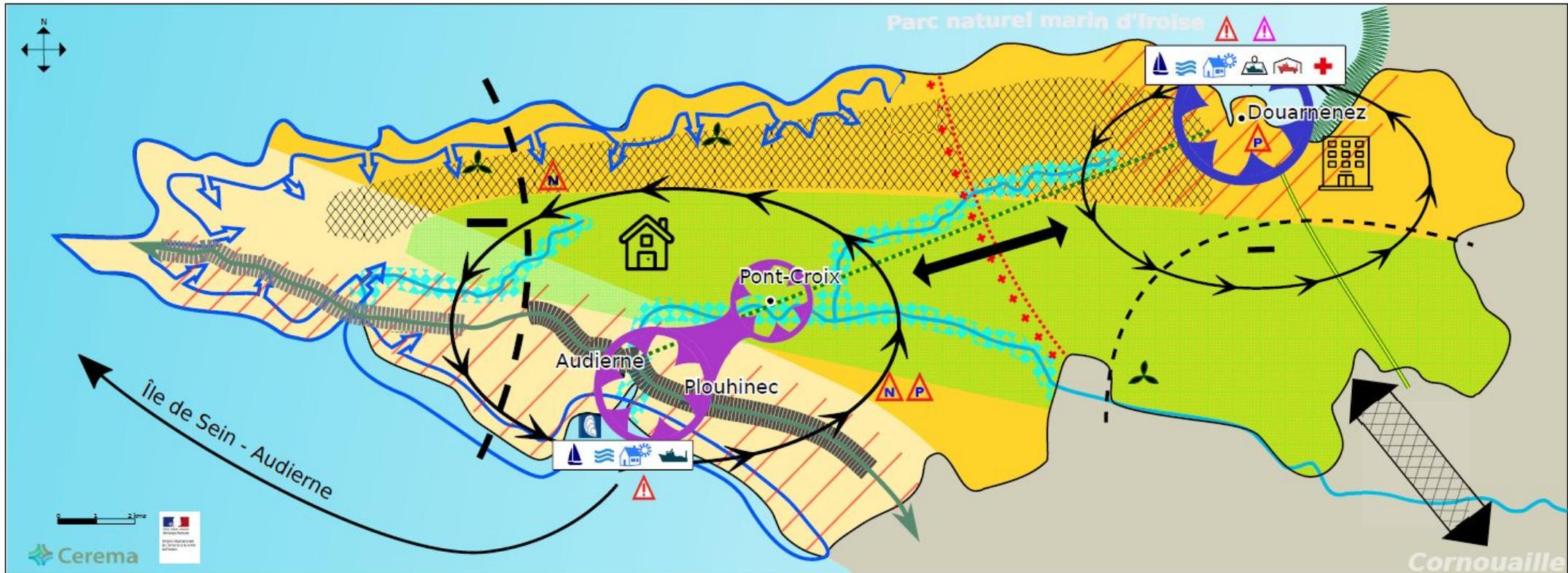


Un territoire distendu : les déplacements et la mobilité se font principalement avec la voiture ; les centre-villes des pôles urbains structurants se dévitalisent au profit de la périphérie, accentuant l'importance de la voiture



3- DIAGNOSTIC PARTAGÉ SPATIALISÉ : SYNTHÈSE

Une péninsule authentique aux facettes variées et contrastées, parfois oubliées



Paysage et Patrimoine :

-  Territoire agricole dynamique (agriculture conventionnelle)
Élevage (production laitière et céréales)
Maillage bocager ouvert et haies dégradées
-  Recul de l'activité agricole conventionnelle avec apparition de friches
Développement plus soutenu de l'agriculture biologique
-  Maillage bocager très ouvert et présence d'arbres de hauts jets
Haies dégradées avec de nombreuses trouées
-  Espace plateau
Paysage cultivé avec talus et bocage ouvert
-  Trame Bleue
-  Éoliennes

Sites naturels remarquables :

-  Espaces maritimes aux sites naturels protégés (falaises au nord, plages au sud, espaces dunaires et humides, sites Natura 2000...)
-  Grand Site de France (850 000 visiteurs par an, pour un domaine de 2 000 ha d'espaces littoraux)
Dynamique d'expansion en cours aux communes entières

Risques et Nuisances :

-  Prélèvements d'eaux (souterraines, douces ou potables) dont l'analyse (données 2016) révèle un dépassement des valeurs suivantes :
> à 50 mg/L pour les Nitrates
> à 0,1 µg/L pour les Pesticides
-  Algues vertes (Plage du Ris)
-  Risques technologiques (SEVESO)
Pétrole et Carburant
-  Risques naturels (PPRNT)

Pôles et Activités :

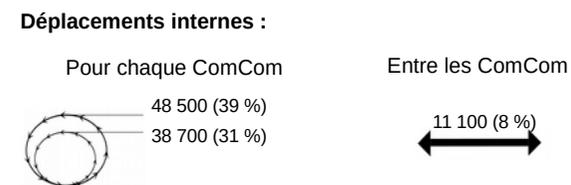
-  Pôle structurant principal (équipement et santé, habitat) avec logements sociaux et habitat collectif
Centre bourg en dévitalisation
Pôle emploi principal (61 % des emplois du territoire)
-  Pôle structurant secondaire (équipement et habitat)
Centre bourg en dévitalisation (Audierne)
Pôle emploi secondaire (12 % des emplois, hors Pont-Croix)
-  Services médicaux et éducatifs plus éloignés
-  Pôle santé
-  Densité d'hébergements touristiques importante
-  Port de plaisance
-  Culture marine
-  Débarque à fort tonnage (pêche)
-  Forte valeur ajoutée de la pêche (bar de ligne, lieu jaune)
-  Port industriel (Construction et réparation navale)
-  Équipement touristique maritime (Thalassothérapie et centres nautiques)

Habitat et Population :

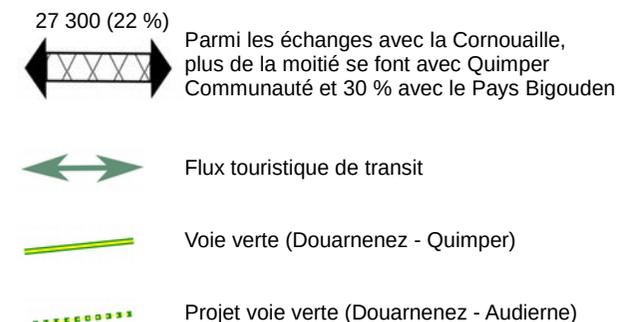
-  **Cap Sizun – Pointe du Raz :**
Logements collectifs → 8,6 %
Logements sociaux → 6 %
Vacance → 7,2 %
Résidences secondaires → 30 %
-  **Douarnenez Communauté :**
Logements collectifs → 33 %
Logements sociaux → 17 %
Vacance → 9 %
Résidences secondaires → 14 %
-  Continuité urbaine avec une urbanisation le long des axes
-  Continuité urbaine avec une dynamique d'expansion
-  Densité de population et proportion de ménages d'une seule personne plus forte
-  Vieillesse de la population accentué par l'installation de ménages de plus de 60 ans

Déplacements et Mobilités :

Flux de déplacements du territoire :
En 2013, 125 600 flux de déplacements comptabilisés (hors flux touristiques) dont 78 % en interne, répartis de la manière suivante :



Déplacements hors territoire :





**4- POINT DE VUE DE
LA DDTM SUR LES
ENJEUX DU TERRITOIRE**

4-A Préserver et valoriser les espaces naturels et les paysages comme levier de développement économique et d'attractivité du territoire

À l'intérieur des terres, un **paysage** de plaines vallonnées, tantôt bocagères, tantôt ouvertes, domine. En plus d'un espace vallonné, le territoire est caractérisé au Nord par un vaste plateau où se concentrent plusieurs exploitations agricoles. Leur visibilité est forte du fait d'un paysage ouvert (sans arbre) et essentiellement structuré par des murets de pierres sèches.

Le **bocage** constitue un cadre d'intégration visuelle pour les habitations et les infrastructures agricoles.

Sur le territoire de Douarnenez Communauté, la trame bocagère, marquée notamment par des arbres de haut jet, se maintient d'un point de vue global, avec un enrichissement progressif des vallées humides, des coteaux boisés et des fonds de vallons.

En outre, il convient également de souligner la richesse et la fragilité de ce territoire en ce qui concerne **la flore, la faune et les habitats naturels** (pelouses aérohalines et pelouses sèches sommitales, landes, fourrés littoraux, benthos avec des végétaux caractéristiques des milieux fortement battus...). La vulnérabilité de certains de ces habitats relève à la fois de facteurs anthropiques (surfréquentation touristique, artificialisation des sols, pollution chimique), et de processus naturels (fermeture du milieu résultant d'une dynamique naturelle par la progression des fourrés à prunelliers ou des ptéridaies, et impactant notamment les landes sèches rases et les pelouses sommitales).

La protection de la flore, de la faune et des habitats naturels constitue donc un enjeu primordial pour ce territoire, d'une part en terme d'adaptation des espèces et des milieux au changement climatique, et d'autre part en terme de sur-mortalité des espèces au regard des pratiques agricoles (intrants, produits phytosanitaires...), de l'artificialisation des sols et des espèces invasives, pour atteindre les objectifs en matière de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité.

Le territoire, tout comme le Finistère, est très dépendant de l'extérieur pour son alimentation en **énergie**, du fait notamment de sa position géographique périphérique. L'éolien est peu développé au sein de cet espace, et compte en 2017 : 12 éoliennes dont 3 en projet pour une puissance de 8,4 MW.

=> Des paysages maritimes emblématiques et des paysages ruraux bocagers porteurs d'une forte identité locale.

=> Reconstituer le maillage bocager.

=> Protéger la flore, la faune et les habitats naturels.

=> Veiller à préserver le cadre de vie, le patrimoine culturel (**bâti, religieux, historique, architectural ...**), environnemental et paysager et à assurer une mise en valeur des espaces naturels de qualité basée sur une gestion coordonnée des actions sur le territoire.

=> Mettre en valeur et concilier les différents usages sur l'estuaire du Goyen.

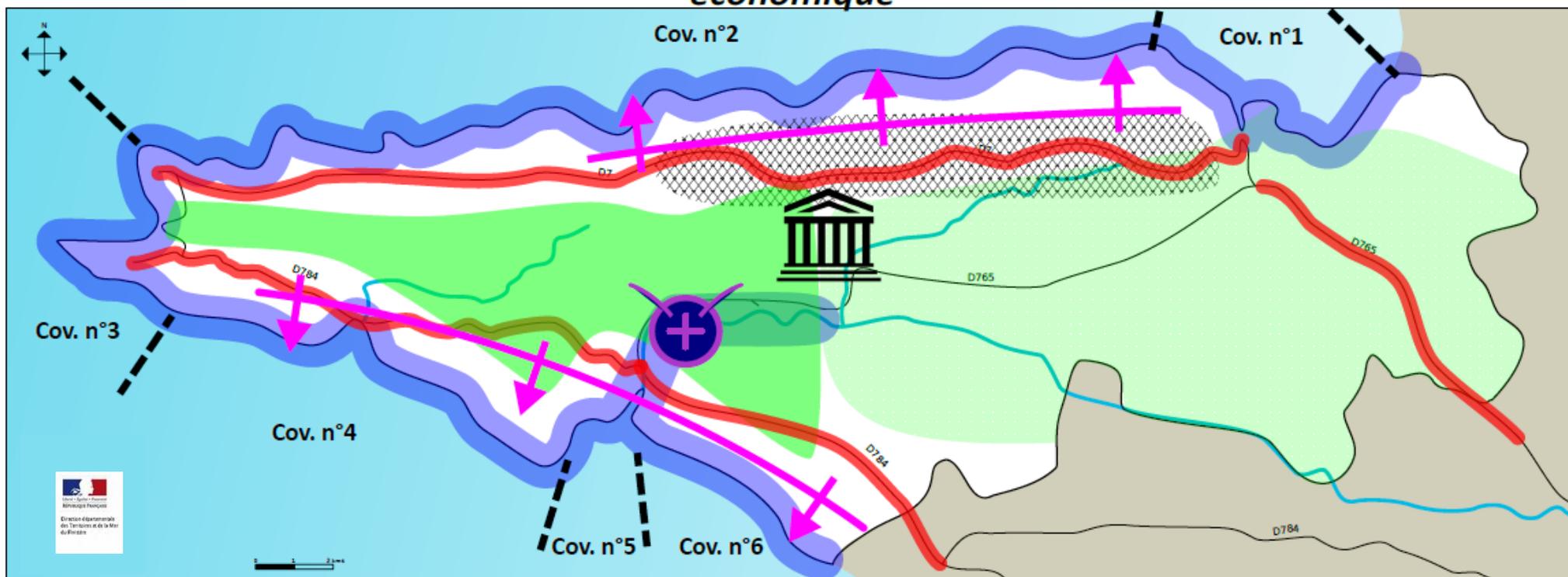
=> Multiplier et développer les sources d'énergies renouvelables (**éolien, solaire thermique, énergies marines renouvelables, bois, méthanisation collective ...**) pour diminuer la dépendance énergétique (**fort potentiel pour un développement de l'éolien sur le territoire car présence de vents favorables**).

=> Veiller à diminuer les pertes et les dépenses d'énergie en encourageant les constructions certifiées (**Haute Qualité Environnementale, BBC ...**) et en favorisant la mutualisation des déplacements.

=> Saisir l'opportunité de ce territoire rural et maritime (**attractivité sans pression foncière**) de pouvoir promouvoir des aménagements favorisant une insertion paysagère de qualité.



Préserver et valoriser les espaces naturels et les paysages comme levier de développement économique



 Espace plateau : paysage cultivé où se concentrent plusieurs exploitations agricoles avec talus, arbres de haut-jets et maillage bocager très ouvert (haies dégradées avec de nombreuses trouées entraînant une forte visibilité) : paysage ouvert
=> Reconstituer le maillage bocager pour recomposer la trame verte
=> Saisir l'opportunité de ce territoire rural et maritime (imbriqués) pour promouvoir des aménagements favorisant une insertion paysagère de qualité

 Préservation du bocage rythmant les paysages du territoire et maintenant la trame verte : murets de pierres sèches, haies basses d'épineux ...

 Préservation et mise en valeur du bocage au regard des pratiques agricoles, énergétiques et de la trame verte : trame bocagère, arbres de haut-jets ...

 Préservation et mise en valeur des paysages emblématiques et remarquables (espaces naturels terrestres et maritimes, patrimoine) avec gestion de leurs abords

 Axes majeurs de découverte du paysage : enjeu de la qualité des aménagements des abords et de l'urbanisation apparente, ainsi que des paysages perçus

 Maintien, dans les terres, du lien visuel à la mer 

Cov. Espaces de covisibilité : rendre plus accessible et lisible les cônes de vues vers les paysages maritimes et estuariens (tables d'orientation, retrait des obstacles visuels, balisage touristique, coupures d'urbanisation ...)



Valoriser et préserver le patrimoine bâti (sites mégalithiques, patrimoine religieux, historique et architectural...)



Mettre en valeur et concilier les différents usages sur l'estuaire du Goyen

Co-visibilité - le critère d'ambiance marine intégrée pour les séquences suivantes :

Cov 1 / De Kerlaz à la pointe de Leydé (Douarnenez) : un paysage remarquable en relation étroite avec le rivage, associant espaces naturels (landes, boisements de vallées, zones humides) et agricoles + l'ensemble paysager de la vallée du Ris et de ses versants (section perpendiculaire au rivage de la baie) + l'ensemble du paysage urbain tourné vers les ports de Douarnenez.

Cov 2 / De la pointe de Leydé (Douarnenez) à la pointe du Van (Clédén cap sizun) : l'ensemble paysager remarquable associant les espaces naturels (landes, boisements de vallons) et les espaces agricoles côtiers, limité au sud par une ligne de crête.

Cov 3 / De la pointe du Van (Clédén cap sizun) à la pointe de Feunteun-Aod (Plogoff) : l'ensemble paysager remarquable associant les espaces naturels de falaises, les espaces agricoles des versants et le paysage de vallée, + l'ensemble entretenant de nombreuses covisibilités avec depuis les points hauts rétro-littoraux.

Cov 4 / De la pointe de Feunteun-Aod (Plogoff) à la pointe de Raoulic (Audierne) : l'ensemble paysager remarquable associant les espaces naturels (landes, boisements de vallons) et les espaces agricoles côtiers, limité au sud par une ligne de crête.

Cov 5 / Le Goyen, de la pointe du Raoulic (Audierne) à Saint-Julien La Grève (Plouhinec) : un paysage naturel littoral composé de landes côtières, de boisements et d'espace agricole, encadrant la ria, associé à l'entité ria par de nombreux rapports de covisibilité, un paysage urbain portuaire d'Audierne.

Cov 6 / De Saint-Julien la Grève (Plouhinec) à Gorreguer (Plozévet) : un paysage naturel littoral composé de landes, co-ensemble paysager associant espaces naturels côtiers (landes) et espace agricole littoral, jusqu'à la limite du bassin visuel constitué par la ligne de rupture de pente.

4-B Enrayer l'urbanisation diffuse et linéaire, et lutter contre le mitage de l'espace agricole et naturel

L'implantation urbaine au sein de ce territoire est relativement diffuse, notamment dans les terres, avec une dispersion de maisons individuelles, de hameaux et de villages. Il existe néanmoins 3 principales zones urbanisées que sont : Douarnenez, Audierne-Plouhinec-Pont-Croix et Plogoff-Primelin.

Douarnenez connaît une problématique de dévitalisation en matière de commerce et d'habitat.

On observe sur le territoire un développement de zones d'activités, sans traitement qualitatif, le long des axes routiers. Le paysage est en outre marqué par le développement des résidences secondaires, surtout sur le territoire du Cap Sizun, sous forme de maisons individuelles.

La consommation d'espace s'exerce principalement le long des axes (avec une urbanisation linéaire et en chapelet), sur le littoral et en continuité des bourgs, avec une dynamique d'urbanisation au sud, le long de l'axe routier RD784.

Le mitage quant à lui, se poursuit dans chaque commune avec le développement de maisons individuelles, souvent détachées de l'armature urbaine traditionnelle.

=> Une implantation urbaine diffuse, marquée par une linéarité et un mitage de l'espace agricole (et naturel).

=> Saisir l'opportunité de ce territoire rural et maritime (attractif et encore peu soumis à la pression foncière) :

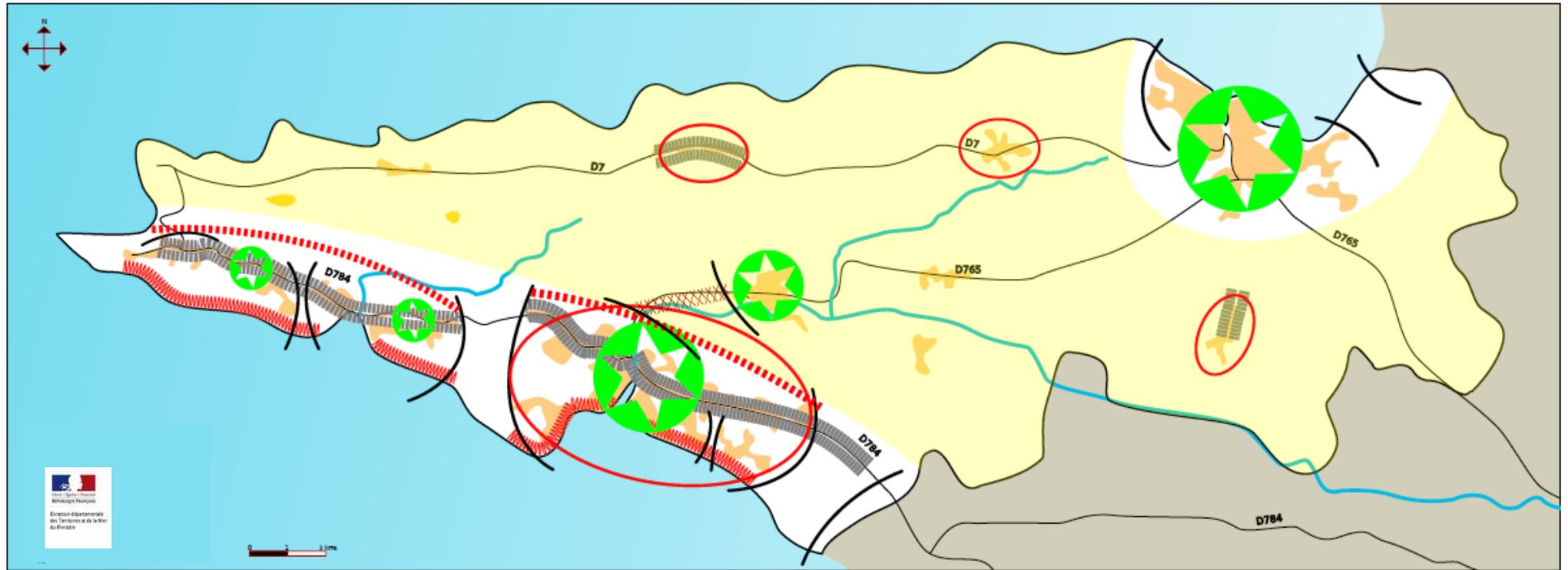
- de pouvoir s'appuyer sur la vacance et les dents creuses existantes pour accueillir l'urbanisation future,**
- de maintenir les coupures d'urbanisation (cônes de vue),**
- d'entretenir ces espaces naturels par une agriculture biologique et raisonnée (pour le maintien écologique des milieux, la préservation de la biodiversité, la reconquête de la vocation structurante du bocage pour le paysage, les compléments de revenus agricoles ...).**

=> Limiter l'étalement urbain et la dispersion de l'urbanisation : ré-investir les bourgs, maintenir et requalifier les commerces de proximité, construire en continuité de l'existant (mais pas le long des axes routiers), privilégier l'urbanisation dans les pôles, conforter les coupures d'urbanisation.

=> Promouvoir un aménagement dans les documents d'urbanisme qui favorise une insertion paysagère de qualité, accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations d'urbanisme opérationnel permettant d'orienter les dynamiques immobilières vers des espaces appropriés au cœur des centres villes/bourgs, et impulser des démarches exemplaires de type « éco-quartier ».

=> Préserver un espace agricole fonctionnel (en luttant contre le mitage et l'artificialisation des terres agricoles) et maîtriser quantitativement la consommation de l'espace agricole et naturel par l'urbanisation (en utilisant de manière prioritaire les espaces libres ou mal utilisés dans les enveloppes urbaines déjà existantes, en organisant des lisières urbaines plus contenues et plus compactes...).

Enrayer l'urbanisation diffuse et linéaire, et lutter contre le mitage de l'espace agricole et naturel



 Stopper l'urbanisation linéaire le long des axes

 Limiter et maîtriser l'étalement urbain

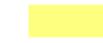
 Prohiber l'urbanisation linéaire le long de la RD765 entre Audierne et Pont-Croix

 Maintenir et conforter les coupures d'urbanisation (pour préserver les cônes de vue et les espaces naturels), et s'appuyer de façon prioritaire sur la vacance et les dents creuses dans les enveloppes urbaines déjà existantes pour accueillir l'urbanisation future (habitat et activités)

 Préserver la lisibilité des limites de la ville en maîtrisant l'urbanisation (compacité et forme du bâti)

 Reconquérir les centres-bourgs (maintenir et requalifier les commerces de proximité dans les bourgs) et gérer les lisibilités des limites de la ville (requalification du bâti et de la qualité des aménagements en entrée de ville)

 Structurer l'urbanisation en "rétro-littorale"

 Contenir et résorber le mitage afin de préserver un espace agricole fonctionnel

Coupures d'urbanisation – Enjeux :

De Kermaéro (Primelin) à Lervily (Esquibien) : limiter l'urbanisation rétro-littorale.

De Audierne à Pont-Croix, l'Estuaire du Goyen : stopper l'urbanisation linéaire le long de la route (RD765) compte-tenu des constructions déjà existantes.

De Keridreuf à St-Jean, l'Estuaire du Goyen + Plouhinec - Kerouer à Ménez-Drégan : limiter le développement des hameaux surtout à proximité de l'agglomération de Plouhinec, et maintenir la zone séparant les deux bourgs (Plouhinec/Plozevet) en développement rapide et diffus.

4-C Concilier les besoins de l'agriculture et la restauration de la trame bocagère, et résorber les friches agricoles pour accompagner l'essor de l'agriculture biologique

L'agriculture est bien présente au sein du territoire et il existe une différence marquée de dynamisme et d'occupation de l'espace entre l'est et l'ouest selon une ligne Cléden-Cap Sizun / Plouhinec : densité d'exploitation plus élevée dans les communes à l'est, Plogoff, Plouhinec et Primelin marquées par la présence de friches (déprise agricole), développement de l'agriculture biologique au sein du Cap Sizun ...

Un territoire agricole en mutation : apparition de friches artificialisées (déprise agricole), notamment des bâtiments agricoles abandonnés (poulaillers...) et de nouvelles infrastructures, évoluant vers des pratiques et des volumétries de type industriel (hangars, silos) marquant les paysages sur le territoire de Douarnenez Communauté notamment, et apparition de friches et augmentation des surfaces exploitées par l'agriculture biologique sur le territoire du Cap Sizun.

=> Un territoire agricole en mutation.

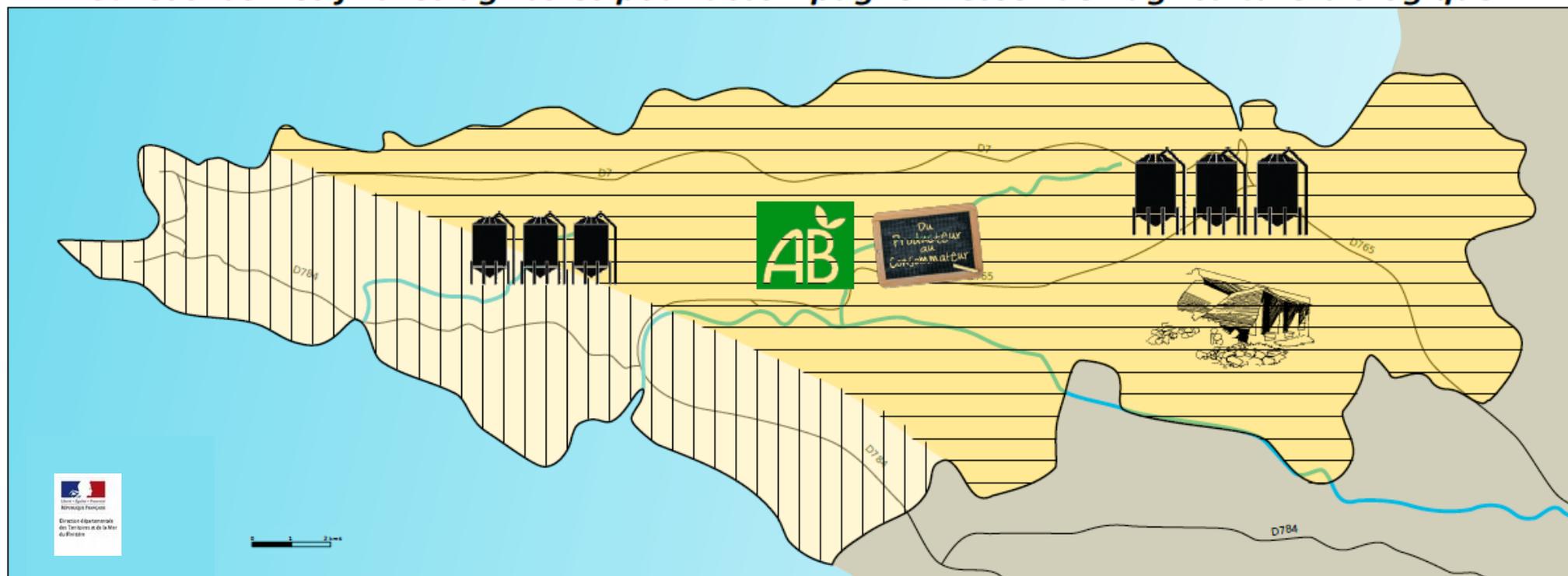
=> Concilier les besoins de l'activité agricole conventionnelle avec la préservation et la restauration de la trame bocagère (laquelle permet notamment de limiter les ruissellements et l'érosion des sols, de préserver la biodiversité, de concourir à la bonne qualité la trame verte, d'améliorer la qualité des eaux dont dépendent l'aquaculture (conchyliculture, ostréiculture) et l'alimentation en eau potable, de développer une filière énergie basée sur le bois-bocage, ...).

=> Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles, agro-industriels, serres, silos, accompagnant le progrès technique et la compétitivité économique, dans le paysage : composer avec le paysage existant, penser un bâtiment (implantation, fonctionnalité, qualité architecturale), traiter les abords des bâtiments ...). Il s'agit donc de conjuguer les pratiques et besoins agricoles en évolution avec le maintien de la qualité des paysages : la présence d'une architecture harmonieuse, intégrée et de qualité reste primordiale pour maintenir la cohérence avec l'image du paysage environnant.

=> Remobiliser le foncier agricole abandonné pour aider au renouvellement des exploitations agricoles par de nouvelles installations (ou pour reconverter les friches agricoles de type bâtiments d'élevage désaffectés et à l'abandon en sites secondaires (stockage par exemple)), en encourageant le recensement des bâtiments agricoles non utilisés et abandonnés dans les documents de planification, en préconisant leur maintien dans la sphère agricole, et en encadrant de façon stricte leur changement de destination et le nombre.

=> Résorber les friches agricoles afin de conserver les paysages ouverts et d'entretenir les connexions visuelles importantes, notamment vers la mer.

Concilier les besoins de l'agriculture et la restauration de la trame bocagère, et résorber les friches agricoles pour accompagner l'essor de l'agriculture biologique



 -Concilier les besoins de l'activité agricole conventionnelle avec la préservation et la restauration de la trame bocagère
-Assurer le renouvellement des exploitations agricoles

 -Résorber les friches agricoles afin de conserver les paysages ouverts, d'entretenir les connexions visuelles vers la mer et les cônes de vue, et de préserver les paysages de l'agriculture littorale
-Remobiliser le foncier agricole abandonné

 Territoire agricole dynamique (agriculture conventionnelle)
Elevage (production laitière et céréales)

 Recul de l'activité agricole conventionnelle avec apparition de friches
Développement plus soutenu de l'agriculture biologique

 Soutenir, favoriser et développer l'agriculture biologique (notamment en agissant sur la restauration collective) pour apporter une valeur ajoutée au territoire en termes d'économie, de création d'emplois agricoles, de reconquête du bocage, d'entretien des espaces naturels, de qualité des produits et de création de liens sociaux

 Renforcer et promouvoir l'agriculture de proximité et les circuits courts pour valoriser et encourager les (nouvelles) productions agricoles (en agissant sur l'ensemble de la chaîne : production, transformation, conditionnement, commercialisation, distribution), en agissant notamment sur la restauration collective

 Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles, agro-industriels, serres, hangars et silos dans le paysage (apparition de nouvelles infrastructures dans le paysage)

 Emergence de bâtiments agricoles abandonnés (notamment poulaillers) :
- encourager le recensement des bâtiments agricoles non utilisés et abandonnés (dans les documents d'urbanisme)
- préconiser leur maintien dans la sphère agricole (en favorisant leur réutilisation agricole notamment pour les installations ou pour des sites secondaires (stockage...)), à défaut encadrer de façon stricte le changement de destination et soutenir leur remise en état et démantèlement

4-D Contribuer au cadre de vie de qualité et à la diversification de l'offre de logements en modifiant les stratégies d'aménagement

La démographie du territoire témoigne d'un déclin continu qui touche particulièrement les deux pôles urbains du territoire : Douarnenez et Audierne. Le territoire du Cap-Sizun semble se stabiliser mais continue, moins fortement, à perdre des habitants.

Le territoire se caractérise également par un vieillissement important de sa population, les retraités étant sur-représentés parmi les nouveaux arrivants. Ainsi, la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population atteint 42,5% au sein de la CSPR et 32% pour Douarnenez Communauté (à corréliser à la sous-représentation de la tranche d'âge des moins de 30 ans, soit 22,3% au CSPR et 27% sur Douarnenez Communauté).

Le marché de l'habitat est relativement détendu, peu dynamique, et présente une part importante de maisons individuelles de grande taille (67% sur Douarnenez Communauté et 91% sur CSPR).

Il existe néanmoins des disparités entre les 2 territoires :

- proportion élevée de logements collectifs dans le pays de Douarnenez (33% contre 8,6% dans le CSPR) et de logements sociaux (17% des résidences principales contre 6% dans le CSPR), adaptés aux petits ménages, jeunes actifs et ménages modestes,
- taux très élevé de résidences secondaires dans le CSPR, 30% contre 14% sur Douarnenez Communauté.

La vacance, 9% dans le pays de Douarnenez (en particulier dans la ville centre) et 7,2% dans le CSPR (dont 11,6% à Pont-Croix) confirme que le marché est détendu. La pression foncière, modérée, est concentrée sur le littoral sud et à Douarnenez.

=> Un territoire âgé, en perte de vitesse, et au marché de l'habitat relativement détendu.

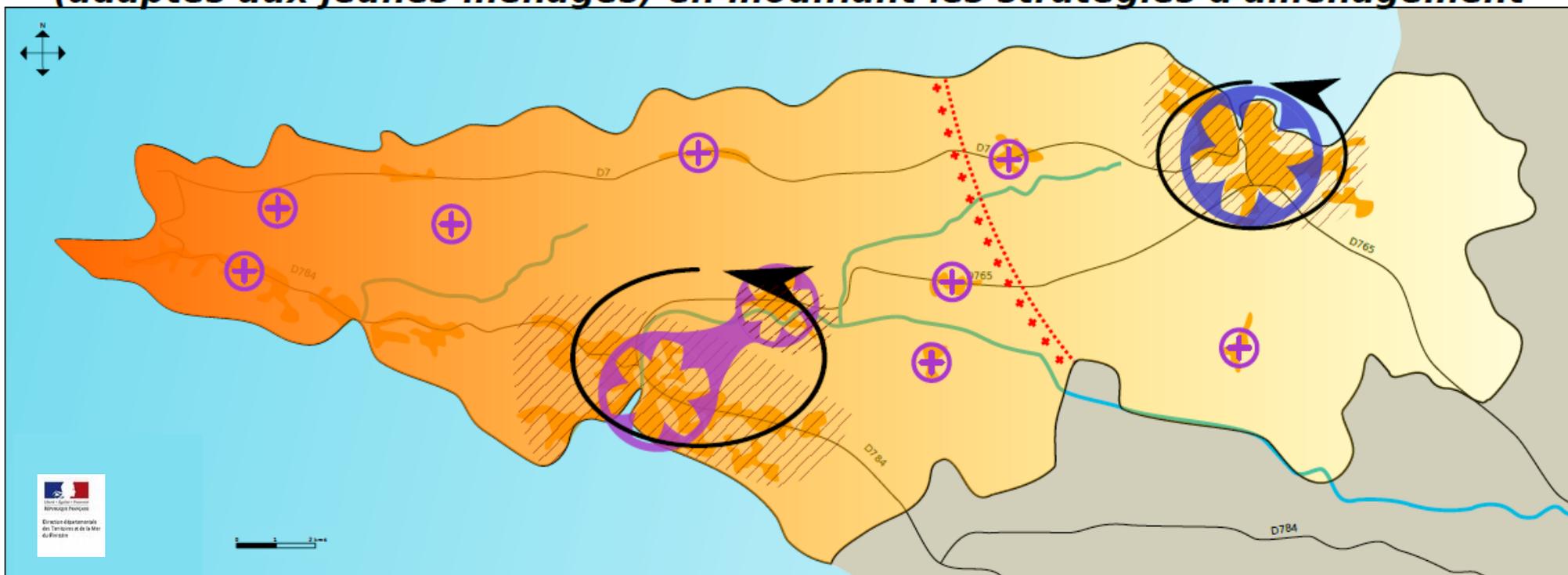
=> Profiter de l'attractivité du littoral, du cadre de vie, et de la proximité de Douarnenez et d'Audierne avec Quimper, pour créer une dynamique résidentielle adaptée à l'accueil des jeunes ménages et des ménages modestes, sur les 3 pôles structurants (notamment par une diversification de l'offre de logements disponibles).

=> Satisfaire les besoins en matière de mixité sociale (logements sociaux, prix abordables, logements locatifs) et renforcer la cohésion sociale par l'apport de jeunes ménages et d'une population active plus jeune.

=> Répondre à la recherche d'authenticité, d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité :

- en remettant sur le marché des biens vacants ou abandonnés,
- en construisant dans les dents creuses,
- en requalifiant le parc de logements anciens (privé et public),
- en renouvelant les documents d'urbanisme et les stratégies d'aménagement.

Contribuer au cadre de vie de qualité et à la diversification de l'offre de logements (adaptés aux jeunes ménages) en modifiant les stratégies d'aménagement



-  Profiter de l'attractivité du littoral, du cadre de vie et de la proximité de Douarnenez et Audierne avec Quimper, pour créer une dynamique résidentielle adaptée à l'accueil des jeunes ménages et des ménages modestes, sur les 3 pôles structurants
-  Renforcer la cohésion sociale par l'apport de jeunes ménages et de populations plus jeunes, et satisfaire les besoins en matière de mixité sociale sous-tendus par cet apport
-  **Pôle structurant principal** (équipement et santé, habitat) avec logements sociaux et habitat collectif
-  **Pôle structurant secondaire** (équipement et habitat)
-  Diversifier l'offre de logements disponibles afin de s'adapter aux différents besoins de la population, dont les jeunes ménages (logement social, logement locatif adapté, prix abordables)
... en agissant sur les documents d'urbanisme et en réalisant des réserves foncières à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes
-  Répondre à la recherche d'authenticité, d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité, ainsi qu'à une diversification de l'offre de logements, en privilégiant la remise sur le marché des biens vacants ou abandonnés, la construction dans les dents creuses, la requalification du parc ancien privé et public, et le renouvellement des morphologies urbaines
... en modifiant les stratégies d'aménagement (documents d'urbanisme)
-  Vieillesse de la population accentuée par l'installation de ménages de plus de 60 ans, et taux élevé de résidences secondaires

4-E Développer une offre de services et d'équipements équilibrée, en déployant le numérique et l'itinérance, et en favorisant les mises en réseau et la mutualisation

Les équipements principaux (commerces de proximité, services publics, offre culturelle et sportive, services d'accès au « droit »...) sont accessibles à la grande majorité des habitants.

La couverture des équipements du territoire est assez bien adaptée à la structure territoriale, et aux personnes âgées et dépendantes, même s'il existe des carences à l'extrême ouest du cap et pour les communes de Pouldergat et Le Juch.

Les services à destination des enfants et de la jeunesse sont parfois éloignés pour certains habitants, notamment sur Plogoff, Primelin et Goulien. La capacité globale d'accueil des enfants de moins de 3 ans est faible pour le Cap Sizun.

Sur ce territoire distendu, les déplacements et la mobilité se font principalement avec la voiture. En outre, les centre-villes des pôles urbains structurants se dévitalisent au profit de la périphérie, accentuant l'importance de la voiture.

=> Un niveau d'équipement qui compense l'éloignement, mais des carences à souligner à l'extrême ouest et un niveau en spécialistes de santé faible.

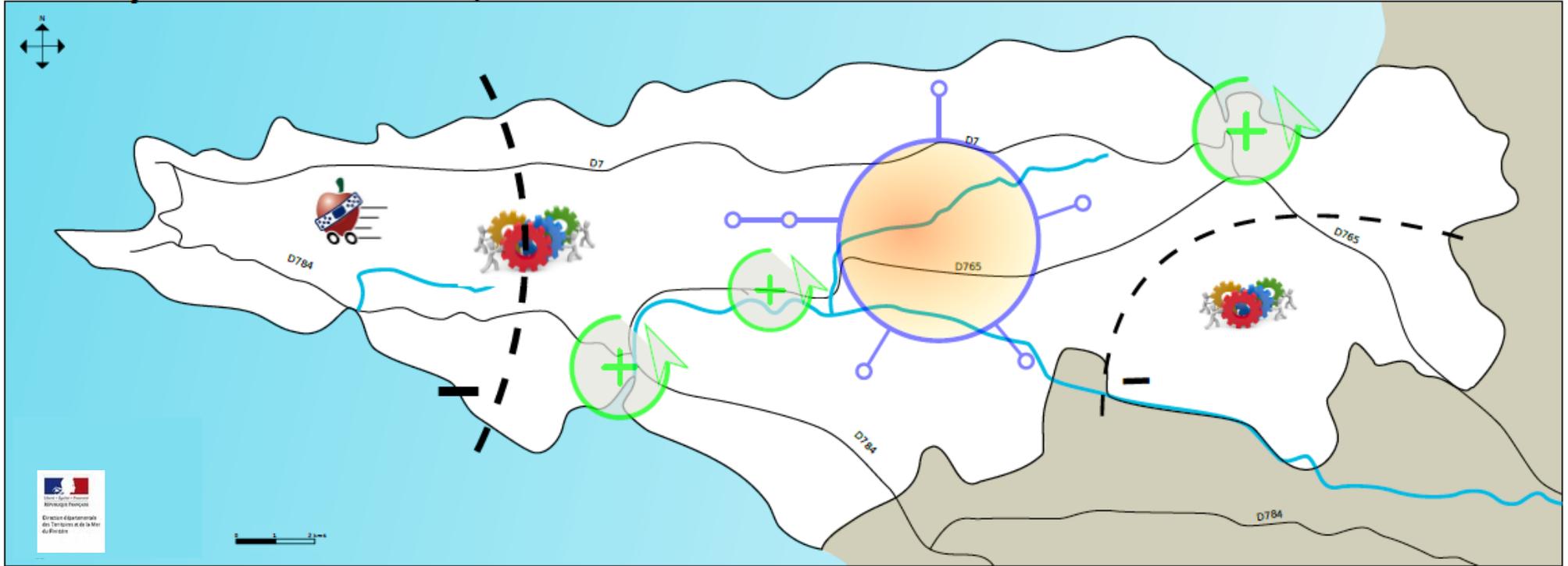
=> Mettre en place une organisation territoriale des équipements et des services à la population :

- en soutenant la réhabilitation et/ou la reconversion des équipements de proximité (adaptés aux besoins de la population) et des bâtiments scolaires,
- en favorisant le développement équilibré d'une offre de services et d'équipements par le numérique, l'itinérance, la mise en réseau (plateformes Très Haut Débit, espaces de co-working ...).

=> Limiter les effets de la « périphéricité » du territoire :

- en encourageant les démarches de mutualisation des offres de services et d'équipements,
- en développant une offre de services et d'équipements en itinérance.

Développer une offre de services et d'équipements équilibrée, en déployant le numérique et l'itinérance, et en favorisant les mises en réseau et la mutualisation



Mettre en place une organisation territoriale des équipements et des services à la population en :



soutenant la réhabilitation (et/ou la reconversion) des équipements de proximité et des bâtiments scolaires



favorisant le développement équilibré d'une offre de services et d'équipements par le numérique, l'itinérance, la mise en réseau (plateformes Très Haut Débit, espaces de co-working ...)

Limiter les effets de "périphéricité" du territoire en :



encourageant les démarches de mutualisation des services et des équipements



développant une offre de services et d'équipements en itinérance



Services médicaux et éducatifs plus éloignés

4-F Repenser les mobilités pour offrir des solutions alternatives à la voiture, durables et adaptées aux besoins des habitants qui se déplacent, résident et travaillent majoritairement au sein même de ce territoire

Le Cap Sizun et, dans une moindre mesure le Pays de Douarnenez, sont à l'écart des grandes infrastructures de transport qui irriguent l'arrondissement de Quimper (aéroport, gare).

Les routes départementales du territoire sont structurantes, elles le traversent et supportent un trafic journalier assez dense : il y a un usage important de la voiture, les flux de déplacements en interne et la part d'actifs travaillant dans leur secteur de résidence sont relativement élevés. Parmi les déplacements hors du territoire, la quasi-totalité a lieu vers la Cornouaille, le reste avec avec le Pays Bigouden.

La proximité constitue donc un élément fort et met en évidence un système local autour de Quimper.

Un trafic touristique (de transit) est important sur la section Plouhinec – Audierne – Pointe du Raz.

Les déplacements doux (non-motorisés) restent très nettement cantonnés dans la sphère des loisirs.

Le Cap Sizun et le Pays de Douarnenez possèdent une couverture ADSL inégalement répartie, avec des zones inéligibles ou à faible débit concentrées sur les zones rurales de l'ouest du territoire.

=> Un territoire à l'écart des grands axes dont le maillage routier stabilisé a néanmoins impulsé un usage massif de la voiture et généré une proximité pour les flux de déplacements.

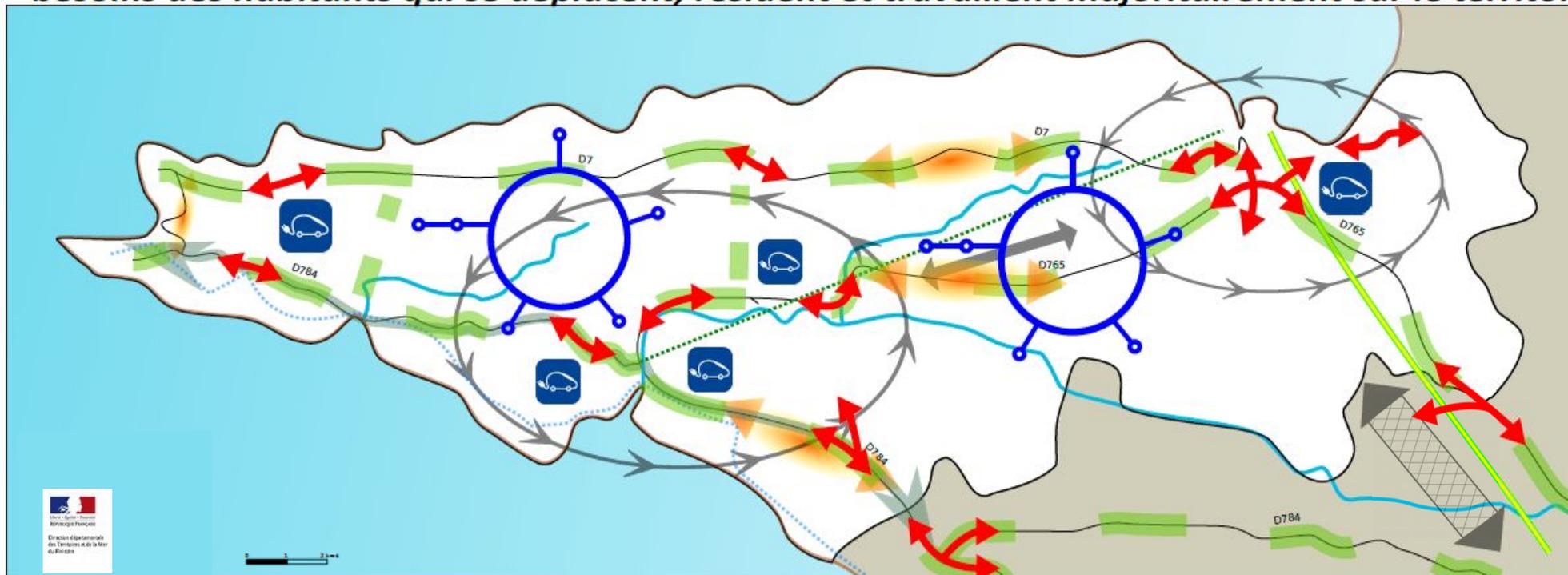
=> Repenser les mobilités sur le territoire pour offrir des solutions alternatives à la voiture, durables et adaptées aux habitants qui se déplacent, résident et travaillent majoritairement au sein même de ce territoire :

- en maintenant une fluidité des accès « ouest - est » (surtout pour entreprises), et celle des mobilités internes (résidents vers les bassins d'emploi, commerces, équipements et services, d'éducation et services spécifiques), tout en développant des aménagements routiers favorisant un usage durable de la voiture (aires de covoiturage, bornes électriques ...),
- en améliorant la mobilité des personnes âgées et des jeunes (adolescents),
- en déployant le numérique en Très Haut Débit afin de pallier à l'éloignement du territoire aux grands réseaux de transports.

=> Fluidifier et orienter les déplacements des touristes sur l'ensemble territoire (vers les sites naturels et patrimoniaux, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les commerces, la restauration , et les offres d'hôtellerie ...).

=> Diversifier et consolider les modes de déplacements durables : TAD, bus, vélo (aménagement de pistes cyclables et adaptation de la voirie dans les bourgs pour les vélos) car les circuits de découverte du territoire permettent la valorisation des villages, du patrimoine et des principaux cônes de vue.

Repenser les mobilités pour offrir des solutions alternatives à la voiture, durables et adaptées aux besoins des habitants qui se déplacent, résident et travaillent majoritairement sur le territoire



Maintenir la fluidité des accès "ouest <=> est" et celle des mobilités internes sur le territoire, notamment pour les entreprises, les actifs et les résidents vers les bassins d'emploi, les commerces, les équipements et services, l'éducation, les services spécifiques de santé, ainsi que celle des personnes âgées et des adolescents

Fluidifier et orienter la mobilité des touristes sur le territoire, notamment vers les sites naturels et patrimoniaux, les loisirs, les activités sportives et la culture, les commerces, la restauration et l'hôtellerie) ...

Développer des aménagements routiers favorisant un usage durable de la voiture (aires de covoiturage, bornes électriques...)

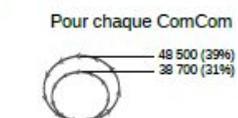
Déployer et développer le numérique en Très Haut Débit afin de pallier à l'éloignement du territoire aux grands réseaux de transports (plateformes THD, espaces co-working...)

Diversifier et consolider les modes de déplacements durables : les circuits de découverte du territoire permettent la valorisation touristique des villages et du patrimoine, et la mise en valeur du cadre de vie

- Véloroute - route du vent solaire
- Voie verte (Douarnenez - Quimper)
- Projet voie verte
- Flux touristique de transit
- GR 34

Flux de déplacements du territoire :
En 2013, 125 600 flux de déplacements comptabilisés (hors flux touristiques) dont 78% en interne, répartis de la manière suivante:

Déplacements internes :



Entre les ComCom

11 100 (8%)

Déplacements hors territoire :



Parmi les échanges avec la Comouaille, plus de la moitié sont avec Quimper Communauté et 30% avec le Pays Bigouden

4-G Renforcer l'économie présente par le soutien aux productions locales, et promouvoir une agriculture, une pêche et un tourisme durables

En 2014, 3331 établissements ont été recensés pour un total de 11 030 emplois, bien répartis sur le territoire, avec une concentration sur Douarnenez, Audiernne-Plouhinec et Pont-Croix. Les emplois sont néanmoins en baisse sur le territoire, notamment dans l'industrie, l'agriculture et la construction. Plus de 2/3 des établissements d'Audiernne et de Douarnenez sont dans le secteur administratif/services et commerce, et on note l'importance du secteur agricole et pêche pour la ComCom CSPR, et celui du secteur industrie, commerce et transport pour Douarnenez Communauté.

Les zones d'activités économiques sont réparties sur l'ensemble du territoire, plutôt de tailles modestes et avec une qualité d'aménagement souvent médiocre : 90 ha sur le territoire de Douarnenez communauté (avec 84 % des surfaces cédées) et 70 ha sur la ComCom CSPR (dont 30 ha de réserves foncières).

Elles sont desservies par le gaz et les transports en commun mais n'ont pas le très haut débit.

Le territoire jouit d'une image maritime forte, d'un patrimoine naturel et bâti exceptionnel, d'une offre hôtelière étoffée (bien que de moyenne gamme), de centres d'activités nautiques et d'une renommée importante liée à la Pointe du Raz labellisée GSF.

Le profil social des habitants du territoire est plutôt modeste (84 % des emplois sont des emplois salariés, composés d'employés et d'ouvriers, 1/4 des salariés sont à temps partiel (saisonnalité de l'activité touristique), personnes sans activités, retraités ... cela reflétant le poids prépondérant des emplois peu qualifiés dans l'économie locale.

=> Une économie diversifiée et complémentaire mais fragile, et dont la mer représente un fort atout économique.

=> Revoir la cohérence de l'implantation et du développement des zones d'activités à l'échelle des deux territoires pour optimiser la disponibilité actuelle en foncier économique et répondre de façon cohérente aux besoins d'implantation et de développement des entreprises.

=> Améliorer la qualité des zones d'activités (économiques, artisanales, commerciales, portuaires ...) existantes et futures, et renforcer le développement du Très Haut Débit.

=> Renforcer l'économie présente (économie basée sur la population réellement présente sur un territoire et qui à la fois produit et consomme) :

- en soutenant la diversification des activités économiques, le recours aux produits locaux et la mutualisation des moyens pour favoriser la création d'emplois à tous les échelons, de la production, transformation, conditionnement, commercialisation, jusqu'à la vente des produits, en agissant notamment sur la restauration collective

- en recherchant une meilleure valorisation des productions de la pêche et de l'agriculture (augmentation de la valeur ajoutée) :

x restructuration et reconversion des secteurs agricole, pêche et agroalimentaire en adéquation avec l'évolution des attentes des consommateurs (appellations, AB, circuit-court, traçabilité, produits du terroir, produits locaux de qualité, vente sur les marchés, vente direct ...) et les attentes des touristes (produits du terroir, produits locaux de qualité ...)

x diversification de l'agriculture littorale (AB, agriculture raisonnée...)

x extension du caractère maritime des produits aux productions agricoles locales (nouveaux produits, à base d'algues ...).

=> Participer au développement des structures d'insertion par l'économie.

=> Promouvoir une agriculture et une pêche de proximité et durable :

- en soutenant le développement d'une agriculture biologique (pour apporter une valeur ajoutée au territoire en termes d'économie et d'emplois agricoles, de reconquête du bocage, de la qualité de l'eau et de l'air, de création de liens sociaux et de produits de qualité...) notamment par l'augmentation des réseaux de distribution et des points de vente (implication de la restauration collective via des clauses type « produits locaux / bio », développement des filières et circuits-courts, information des consommateurs, marchés...)

- en assurant le renouvellement des générations et l'installation des jeunes agriculteurs (foncier disponible, formation/apprentissage ...) et en facilitant la mutation des filières vers plus de durabilité et de valeur ajoutée (par un accompagnement à la reconversion).

=> Conforter la place de la pêche dans la vie du territoire :

- en préservant les activités portuaires transversales (maintenance et construction) et en modernisant les infrastructures portuaires :

x maintien d'un niveau d'activité suffisant dans les différents maillons de la filière pêche (assurer la pérennité)

x inscription de la filière dans une perspective de développement durable et de promotion de l'éco-navigation

x modernisation des infrastructures portuaires pour le maintien à long terme des activités liées à la pêche et à l'aquaculture

- en encadrant la plaisance :

x mise en réseau des ports de plaisance pour renforcer l'attractivité de la destination, et promotion de l'éco-navigation

- en valorisant les productions maritimes et en faisant prévaloir une logique de filière :

x développement de l'aquaculture et de la conchyliculture dans le cadre d'une politique de labellisation et de qualité

x amélioration de la qualité des produits et de l'originalité des produits transformés, tout en jouant la carte de la valorisation locale

x recherche d'une différenciation et d'une logique de filière pour générer une plus-value à chaque stade : production, transformation, conditionnement, distribution.

=> Profiter de l'attractivité du littoral et du potentiel touristique du territoire pour :

- consolider et développer une économie touristique durable et connectée :

x en renforçant l'écotourisme et en facilitant les déplacements doux (chemins et sentiers de liaison, vélo, voies vertes ...)

x en accompagnant (méthodologiquement et financièrement) les projets concourant au développement du tourisme culturel et patrimonial

x en améliorant l'offre d'hébergement (hôtelière) et son accessibilité à la clientèle (dont celle liée à la filière nautique) pour tendre vers un hébergement marchand éco-responsable

x en déployant l'accès à l'information touristique (internet ...)

- positionner le territoire en tant qu' « escale » :

x en définissant des « parcours » pour que les gens visitent (paysages, sites naturels...) et restent (dorment) sur le territoire

x en développant une offre touristique diversifiée et attractive (y compris pour les jeunes et les ménages plus âgés)

x en favorisant l'accueil d'une plaisance durable (ports de plaisance)

x en développant le pécaturisme (en lien avec les ports de pêche, les bateaux de pêche professionnelle, les barges ostréicoles, les rivières...)

x en proposant des itinéraires de croisières (port de Douarnenez ↔ thalassothérapie ...).

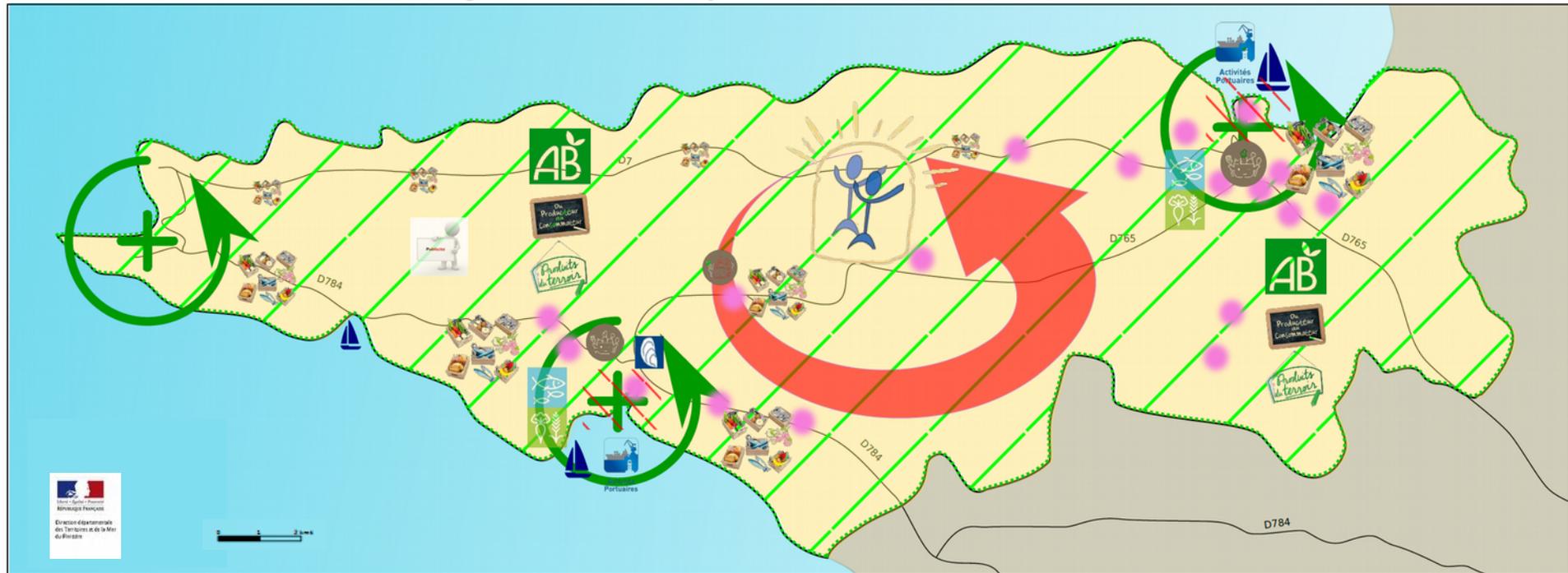
=> Valoriser durablement les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères du territoire comme un levier de développement économique :

- en accompagnant l'aménagement et la fréquentation des sites emblématiques (par la mise en place de structures d'accueil et d'hébergement de qualité : campings, hôtellerie, parcs à thème, parkings...)

- en résorbant progressivement les affichages publicitaires nuisant à la beauté des paysages

- en requalifiant les espaces portuaires (image maritime forte, patrimoine naturel et bâti exceptionnel), notamment le port de pêche historique de Douarnenez (attractivité touristique) : faire face aux problématiques de dévitalisation et aux hangars laissés à l'abandon.

Renforcer l'économie présentielle par le soutien aux productions locales, et promouvoir une agriculture, une pêche et un tourisme durables



 **Améliorer la qualité des zones d'activités existantes et futures, et renforcer le développement du Très Haut Débit**

 **Revoir la cohérence de l'implantation et du développement des zones d'activités à une échelle élargie aux deux territoires**

 **Renforcer l'économie présentielle :**
 - en soutenant la diversification des activités économiques, le recours aux produits locaux et la mutualisation des moyens afin de favoriser la création d'emplois à tous les échelons, de la production jusqu'à la vente des produits

+ en recherchant une meilleure valorisation des productions de la pêche et de l'agriculture notamment par :

-  - une restructuration et une reconversion des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche, tournées vers les attentes des consommateurs et des touristes
-  - une diversification de l'agriculture littorale et un renforcement de l'agriculture biologique

-  - une extension du caractère maritime des produits aux productions agricoles locales

Promouvoir une agriculture et une pêche de proximité et durable :

-  - en assurant le renouvellement des générations, l'installation des jeunes, et en accompagnant la mutation vers des filières plus durables

-  - en soutenant le développement de l'agriculture biologique et des filières courtes par l'augmentation des réseaux de distribution et points de vente (marchés, paniers, vente directe, restauration collective...)

Conforter la place de la pêche dans la vie du territoire :

-  - en préservant les activités portuaires transversales (maintenance et construction), et en modernisant les infrastructures portuaires

-  - en encadrant la plaisance, en favorisant la mise en réseau des ports de plaisance et en prônant l'éco-navigation

-  - en déployant l'aquaculture et la conchyliculture et en valorisant les productions marines (vers une labellisation)

Profiter de l'attractivité du littoral et du fort potentiel touristique du territoire pour :

-  - développer une économie touristique durable et connectée : renforcer l'écotourisme, faciliter les déplacements doux, développer le tourisme culturel, améliorer l'offre d'hébergements marchands et l'accès à l'information touristique (internet)

- + positionner le territoire en tant qu'"escale" : définir et proposer des parcours touristiques avec hébergement, favoriser l'accueil d'une plaisance durable, développer le pécaturisme et les activités touristiques pour les jeunes et personnes âgées, proposer des croisières (port de Douarnenez)

Valoriser durablement la richesse naturelle, patrimoniale et paysagère du territoire comme un levier de développement économique :

-  - accompagner l'aménagement et la fréquentation des sites emblématiques (structures d'accueil, parkings, hébergement de qualité, équipements de loisirs...)

-  - résorber progressivement les affichages publicitaires nuisant aux paysages

-  - requalifier les espaces portuaires porteurs d'une identité maritime et patrimoniale forte : problématique de dévitalisation, hangars abandonnés...

4-H Fiabiliser l'accès et préserver la qualité de la ressource en eau, en encourageant des pratiques agronomiques respectueuses, en reconstituant la trame bocagère et en améliorant la qualité des rejets issus des activités portuaires

Les chutes de blocs (ou éboulements) sont les mouvements de terrain les plus fréquents sur le territoire, les glissements de terrains et les dégâts côtiers viennent ensuite.

Le phénomène d'érosion s'est intensifié sur le territoire en raison de la suppression des haies et des talus (bocage), de l'importance des cultures favorables à l'érosion des sols et de la diminution des surfaces enherbées. Cette érosion des sols participe aux apports de phosphore, de nitrates et de pesticides dans le réseau hydrographique.

Le territoire n'est pas concerné par des concentrations excessives en phosphore dans les eaux superficielles, mais il existe d'autres dégradations au niveau des eaux souterraines, douces ou potables par les nitrates (phénomènes d'eutrophisation, prolifération d'algues vertes) et les pesticides.

Une production d'eau potable fragilisée en quantité par des besoins accrus en période touristique et dépendante en qualité des niveaux de pollution.

=> Des risques naturels en lien avec la façade maritime et aggravés par les phénomènes d'érosion, et de ruissellement d'eau issu de l'intérieur du territoire.

=> Reconquérir le bocage (haies et talus) afin de limiter le phénomène d'érosion (par ruissellement des eaux), de lutter contre la perte de biodiversité, de reconstituer la Trame Verte et de préserver les paysages ruraux.

=> Fiabiliser l'accès et préserver la qualité de la ressource en eau, et promouvoir des aménagements qui favorisent une bonne gestion de l'eau.

=> Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau potable, de l'eau des rivières, des eaux estuariennes et littorales (notamment en encourageant des pratiques agronomiques respectueuses (agriculture biologique), en améliorant les systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs, et en reconstituant la trame bocagère).

=> Maîtriser les apports en nitrates et en pesticides dans les eaux superficielles, brutes et souterraines, en encourageant des pratiques agronomiques respectueuses, afin de garantir une réserve de production d'eau potable suffisante, en qualité et en quantité, compatible avec les besoins de la population, variables selon les saisons.

Fiabiliser l'accès et préserver la qualité de la ressource en eau, en encourageant des pratiques agricoles et agronomiques respectueuses de l'environnement, et en reconstituant la trame bocagère



Territoire dépendant de l'extérieur pour son alimentation en énergie et dépendant de son patrimoine culturel, environnemental et paysager :



=> veiller à diminuer les pertes et les dépenses d'énergie (constructions certifiées (HQE, BBC...), mutualisation des transports)



=> multiplier et développer les sources d'énergies renouvelables (éolien, solaire thermique sur le bâti et les friches, énergies marines, biomasse, méthanisation collective, bois-bocage...), tout en assurant une préservation des paysages et des espaces naturels de qualité, en misant sur une gestion coordonnée de l'énergie à l'échelle de l'ensemble du territoire



Un réseau hydrographique fortement ramifié :

=> fiabiliser l'accès à la ressource en eau potable et préserver la qualité de cette ressource

=> promouvoir des aménagements favorisant une bonne gestion de l'eau (en ce qui concerne l'agriculture, les infrastructures, l'urbanisation...)

=> poursuivre la reconquête de la qualité des eaux : eau potable, eau des rivières, eaux estuariennes et littorales (notamment en encourageant des pratiques agronomiques respectueuses de la ressource, en améliorant les systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs et en recomposant la trame bocagère)



Maîtriser les apports en nitrates et pesticides dans les eaux superficielles, brutes et souterraines, afin de garantir une réserve de production d'eau potable suffisante, en qualité et en quantité, compatible avec les besoins de la population, variables selon les saisons



**5- ENJEUX DE L'ÉTAT
SPATIALISÉS :
SYNTHÈSE**

Des paysages maritimes emblématiques ...

- le littoral
- le relief et les espaces fragiles et protégés (falaises, dunes, plages et baies)
- la Pointe du Raz (label Grand Site de France, 850 000 visiteurs par an)
- l'alternance maillages bocagers denses (haies basses d'épineux) / paysage agraire non enclos

... et des paysages ruraux bocagers

- un paysage de plaines vallonnées, tantôt bocagères, tantôt ouvertes
- des fonds de vallées au maillage bocager avec talus couvert de saules et frênes
- au nord, vaste plateau au paysage ouvert (avec murets de pierres sèches) où se concentrent des exploitations agricoles visibles

= porteurs d'une forte identité locale

Une implantation urbaine diffuse, marquée par une linéarité ...

- 3 zones urbanisées : Douarnenez, Audierne-Esquistien-Plouhinec-Pont-Croix et Plogoff-Primelin
- une urbanisation ponctuelle et diffuse sur l'ensemble du littoral, liée au tourisme balnéaire, avec un tissu pavillonnaire majoritairement composé de résidences secondaires
- une hausse moins importante de la consommation d'espace depuis 2009, s'exerçant principalement le long des axes, sur le littoral et en continuité des bourgs (notamment sur le Cap Sizun - Pointe du Raz, CSPP), et une diminution du rythme observée au nord-ouest du territoire

... et un mitage de l'espace agricole

- une dispersion de maisons individuelles, souvent détachées de l'armature urbaine traditionnelle

L'agriculture est bien présente au sein du territoire

- une différence marquée de dynamisme et d'occupation de l'espace entre l'est et l'ouest (ligne Cléden-Cap Sizun - Plouhinec), avec présence de friches (déprise agricole)
- le développement de l'agriculture biologique plus soutenu en CSPP : surfaces exploitées multipliées par 2,5 entre 2010 et 2016 (12 % des producteurs et 8 % de la surface agricole utile)

Des risques naturels en lien avec la façade maritime et aggravés par les phénomènes d'érosion et de ruissellement d'eau issu de l'intérieur du territoire

- le phénomène d'érosion s'est intensifié sur le territoire en raison de la suppression des haies et des talus (bocage), de l'augmentation des surfaces mises en culture et de la diminution de celles enherbées
- l'érosion des sols participe aux apports dans le réseau hydrographique de phosphore, de nitrates et de pesticides
- une attention particulière doit être portée sur les productions agricoles du fait d'une possible pollution de l'eau par les intrants (épandage d'azote organique (fumier, lisier) et d'engrais minéraux (cultures), pesticides ...) et les effluents produits, pouvant conduire à des phénomènes d'eutrophisation (prolifération d'algues vertes)

**Restaurer
+
Préserver
+
Valoriser**

les
(le)
(la)

**espaces naturels
paysages
bocage
cadre de vie
ressource en eau**

comme ...

=> Enrayer l'urbanisation diffuse et linéaire
=> Impulser sur le territoire des démarches exemplaires de type « éco-quartiers »

=> Protéger la flore, la faune et les habitats naturels
=> Lutter contre le mitage de l'espace agricole et naturel
=> Résorber les friches agricoles pour accompagner l'essor d'une agriculture biologique de proximité

=> Concilier les besoins de l'agriculture et la restauration de la trame bocagère
=> Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles et agro-industriels dans le paysage

=> Fiabiliser l'accès, préserver et poursuivre la reconquête de la qualité de la ressource en eau

Un territoire âgé, en perte de vitesse ...

- en 2015, la CSPP comptait 15 555 habitants, et DC 18 504 habitants
- après avoir connu 1 période de forte baisse entre 1968 et 2009, le territoire se stabilise mais continue néanmoins de perdre des habitants
- le territoire se caractérise par 1 vieillissement important de sa population, 1 sous-représentation des moins de 30 ans et 1 sur-représentation des retraités parmi les nouveaux arrivants

... et au marché de l'habitat relativement détendu

- le marché de l'habitat est relativement détendu, peu dynamique, et constitué majoritairement de logements individuels et de RS
- 1 proportion élevée de logements collectifs et de logements sociaux sur DC, liée au poids du parc de la ville de Douarnenez
- la vacance s'accroît depuis 2009 et la pression foncière est concentrée sur le littoral sud et à Douarnenez

Une économie diversifiée et territorialement complémentaire ...

- les établissements sont bien répartis entre les 2 EPCI mais concentrés sur Douarnenez (61% des emplois), Audiern, Plouhinec et Pont-Croix
- plus de 2/3 des établissements d'Audiern et de Douarnenez sont dans le secteur du commerce et des services (administratif), et l'activité touristique et maritime (dont la pêche et l'aquaculture) participe à l'économie locale
- les zones d'activités économiques sont réparties sur l'ensemble du territoire (tailles modestes et qualité d'aménagement souvent médiocre)

... mais fragile, et dont la mer représente un fort atout économique

- les emplois sont en baisse sur le territoire notamment dans l'industrie, l'agriculture et la construction (-0,3 % par an en moyenne)
- le profil social des habitants est plutôt modeste et majoritairement composés d'employés et ouvriers, de personnes sans activités et de retraités

Un territoire à l'écart des grands axes et infrastructures de transport ...

- le maillage en transport en commun ne couvre pas tout le territoire
- 1 trafic touristique de transit conséquent sur Plouhinec-Audiern-P Raz
- 1 liaison gare maritime d'Audiern - île de Sein est assurée toute l'année
- 1 couverture ADSL inégalement répartie mais le territoire doit bénéficier à terme du projet Bretagne Très Haut Débit

... dont le maillage routier stabilisé a néanmoins impulsé un usage massif de la voiture et généré une proximité pour les déplacements

- les RD sont structurantes, l'usage de la voiture y est important et les déplacements doux restent très nettement cantonnés dans la sphère des loisirs
- les communes des 2 EPCI sont intégrées dans un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent (78 % des flux se font en interne)

Un niveau d'équipement qui compense l'éloignement ...

- 2 pôles structurants jouant un rôle d'appui économique et de services pour l'ensemble du territoire : couverture des équipements du territoire assez bien adaptée à la structure territoriale, accessible à la grande majorité des habitants et offre globale satisfaisante en ce qui concerne les services publics, le tissu de commerces de proximité et l'offre culturelle et sportive
- l'offre de santé est plutôt bien développée notamment pour les personnes âgées (avec 1 part élevée de bénéficiaires du maintien à domicile), mais la capacité d'accueil des enfants de - de 3 ans est plus faible pour le Cap Sizun
- la capacité d'accueil en termes d'hébergements touristiques est toujours en retrait par rapport aux territoires voisins malgré une augmentation

... mais des carences à souligner à l'extrême ouest et un niveau en spécialistes de santé faible

- risques liés au vieillissement des praticiens encore en activité
- le territoire est dépendant de l'extérieur pour son alimentation en NRJ

... levier pour

Modifier et/ou ré-orienter les stratégies territoriales d'aménagement

[PLU intercommunal, contrats de ruralité, contrats de territoire, dotations (DETR, DSU, DSIL, DSR...), subventions (FEDER, FEADER, FSE, AMI...) ...]

Promouvoir l'attractivité et l'authenticité du territoire

Créer une dynamique résidentielle et diversifier l'offre de logements

Renforcer l'économie présente et contribuer au développement économique

Impulser une agriculture, une pêche et un tourisme durables

Développer une offre de services, d'infrastructures et d'équipements équilibrée

Diversifier les modes de déplacements durables

=> Satisfaire les besoins en matière de mixité sociale et diversifier l'offre de logements disponibles

=> Ré-orienter les stratégies d'aménagement des documents d'urbanisme

... vers une densification de l'espace urbanisé, une urbanisation dans les dents creuses, une remise sur le marché des biens vacants et/ou abandonnés, et une requalification du parc de logements anciens (privés et publics)

=> Coupler les stratégies d'aménagement et de planification à une fiscalité de l'aménagement incitative

... afin de réduire la consommation des espaces naturels et agricoles, et de favoriser un renouvellement urbain de qualité

=> Revoir la cohérence de l'implantation et du développement des zones d'activités à l'échelle des deux territoires

=> Renforcer l'économie présente

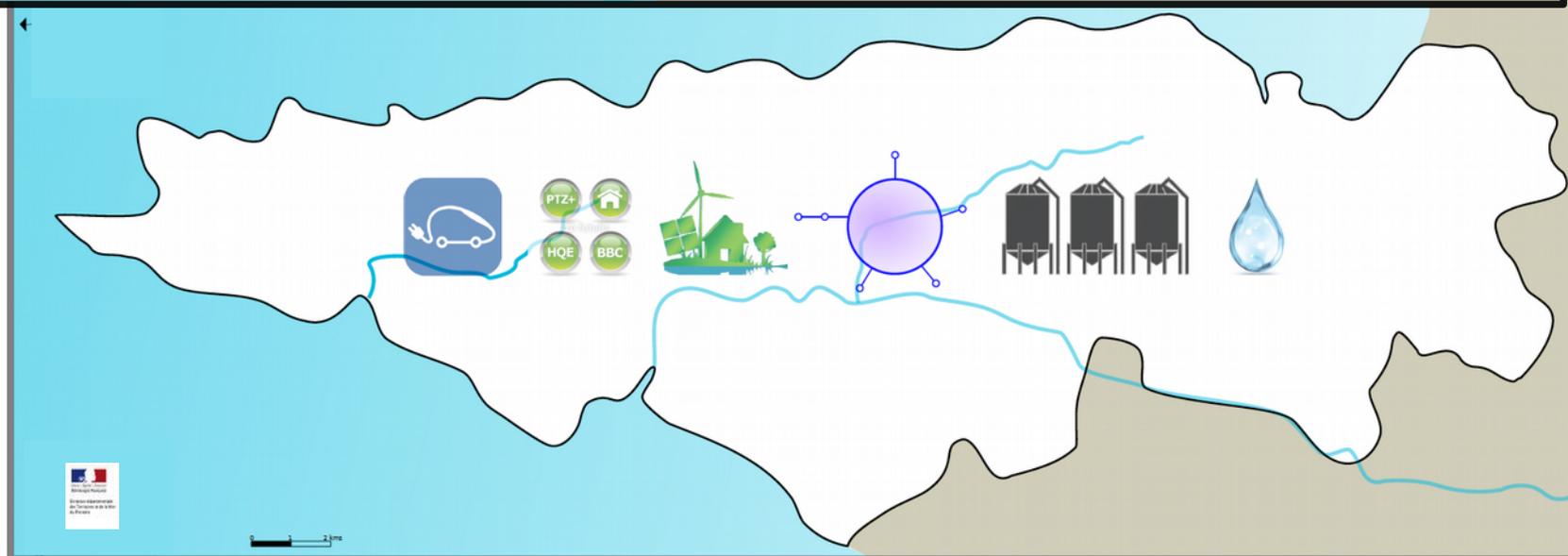
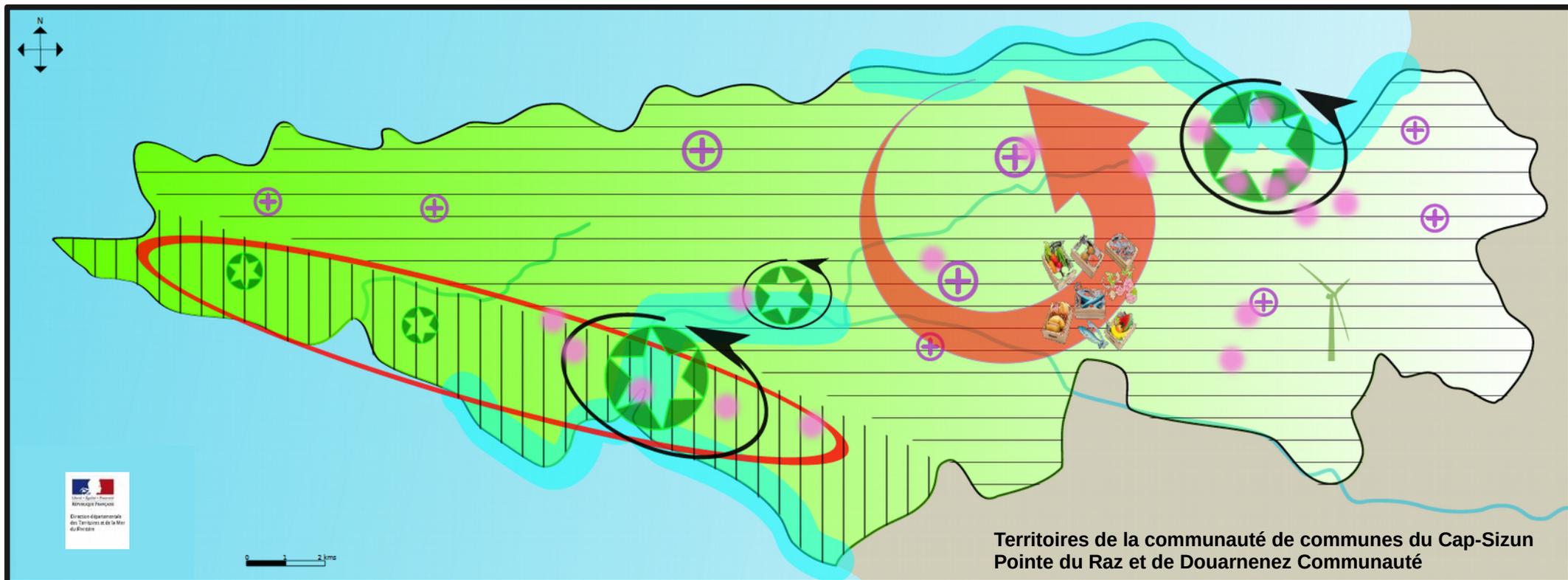
=> Promouvoir une agriculture et une pêche (de proximité) et un tourisme durables

=> Repenser les mobilités sur le territoire

=> Revendiquer et déployer le numérique et le Très Haut Débit sur tout le territoire

=> Encourager les démarches de mutualisation, de mise en réseau et d'itinérance en ce qui concerne l'offre de services, d'infrastructures et d'équipements

Concilier « Environnement » et « développement économique » ... en soutenant une économie présentielle durable



Protéger la flore, la faune et les habitats naturels

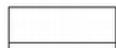
Préserver le bocage existant
(au regard de l'évolution des pratiques agricoles et énergétiques)



Reconstituer le maillage bocager détruit et dégradé
(en prenant en compte les besoins de l'activité agricole conventionnelle)



Résorber les friches agricoles en remobilisant le foncier agricole et les bâtiments abandonnés



► Contenir et résorber le mitage, l'urbanisation diffuse et l'artificialisation des terres agricoles
► Limiter le changement de destination des bâtiments agricoles



► Limiter et maîtriser l'étalement urbain
► Conforter les coupures d'urbanisation



Gérer les lieux de fréquentation touristique, et leurs abords, situés en dehors du périmètre d'action du GSF Cap Sizun Pointe du Raz



► Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles et agro-industriels dans le paysage
► Résorber les bâtiments agricoles abandonnés



► Fiabiliser l'accès et préserver la qualité de la ressource en eau
► Encourager les pratiques agronomiques et agricoles respectueuses de l'environnement
► Soutenir le développement de l'agriculture biologique



► Réhabiliter les friches urbaines (habitat et activités)
► Diversifier l'offre de logements disponibles



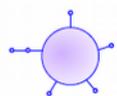
Reconquérir et revitaliser les centres villes & bourgs en s'appuyant de façon prioritaire sur la vacance et les dents creuses (à l'intérieur des enveloppes urbaines déjà existantes)



► Promouvoir des orientations d'aménagement dans les documents d'urbanisme favorisant une insertion paysagère de qualité pour les nouvelles constructions (habitat et activités)
► Impulser des démarches exemplaires de type "éco-quartiers"



► Améliorer la qualité paysagère des zones d'activités (existantes et futures)
► Renforcer leur accès au Très Haut Débit
► Revoir la cohérence de leur implantation et de leur développement à l'échelle des deux territoires



► Développer une offre de services et d'équipements équilibrée sur l'ensemble du territoire



Repenser les mobilités pour offrir des solutions durables et alternatives à la voiture :
► en s'adaptant aux besoins des habitants, lesquels se déplacent, résident et travaillent majoritairement sur ce territoire
► en proposant des alternatives aux touristes pour tendre vers un éco-tourisme



► Renforcer l'économie présentielle :
~ en soutenant les productions locales et les circuits-courts, la mutation des secteurs de la pêche et de l'agriculture vers des filières plus durables... (actions de communication, restauration collective...)
~ en recherchant une meilleure valorisation des productions (en adéquation avec les attentes des consommateurs et des touristes)
~ en multipliant les réseaux de distribution et les points de vente...

► Conforter la place de la pêche dans la vie du territoire, et promouvoir des activités maritimes durables :
~ en préservant les activités portuaires transversales...
~ en déployant l'aquaculture, la conchyliculture, l'algoculture
~ en prônant l'éco-navigation et la plaisance durable
~ en développant le pescatourisme...



► Multiplier et développer les sources d'énergies renouvelables, en prenant en compte la préservation des paysages



► Veiller à diminuer les pertes et les dépenses d'énergie liées à l'urbanisation et aux transports

SYNTHÈSE DES ENJEUX EN PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Altération des paysages ruraux et maritimes, et recul de la trame bocagère

- Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le bocage
- Protéger la flore, la faune et les habitats naturels, et enrayer la perte de biodiversité

Préserver le bocage existant
(au regard de l'évolution des pratiques agricoles et énergétiques)



Reconstituer le maillage bocager détruit et dégradé
(en prenant en compte les besoins de l'activité agricole conventionnelle)



Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles et agro-industriels dans le paysage et résorber les bâtiments agricoles abandonnés (en préconisant leur maintien dans la sphère agricole pour de nouvelles installations, des sites secondaires ...)

Afin de :

- ▶ recomposer la trame verte et restaurer la biodiversité
- ▶ conserver les paysages ruraux authentiques et emblématiques
- ▶ lutter contre l'érosion des sols liée au ruissellement
- ▶ reconquérir et préserver la qualité de la ressource en eau
- ▶ intégrer les nouvelles infrastructures agricoles dans le paysage



Gérer les lieux de fréquentation touristique, et leurs abords, situés en dehors du périmètre d'action du Grand Site de France (GSF) Cap Sizun - Pointe du Raz

Afin de :

- ▶ protéger les paysages maritimes et les sites naturels fragilisés
- ▶ préserver de la sur-fréquentation, et mettre en valeur, les espaces maritimes, littoraux et terrestres
- ▶ maîtriser les aménagements induits par cette fréquentation touristique (parkings, aires de camping-cars, structures d'accueil, équipements de loisirs ...)

Dispersion de l'urbanisation liée à l'accroissement de l'étalement urbain et du mitage

- Enrayer l'urbanisation diffuse et linéaire
- Lutter contre le mitage de l'espace agricole et naturel



- Promouvoir des orientations d'aménagement dans les documents d'urbanisme favorisant la densification et une insertion paysagère de qualité, et impulser des démarches exemplaires de type « écoquartiers » (pour l'habitat et les zones d'activités)
- Orienter la construction dans les dents creuses et remettre sur le marché de l'immobilier les biens vacants

Afin de :

- ▶ favoriser une densification (acceptée) de l'urbanisation à venir
- ▶ soigner le traitement des entrées de bourgs et de villes
- ▶ maîtriser les aménagements urbains (mobilier urbain, clôtures...)
- ▶ diversifier l'offre de logements
- ▶ limiter l'étalement urbain (notamment le long des axes)



Limitier et maîtriser l'étalement urbain et conforter les coupures d'urbanisation

Afin de :

- ▶ préserver la lisibilité des limites des bourgs et villes (en travaillant notamment sur la compacité et les formes du bâti)
- ▶ stopper l'urbanisation linéaire le long des axes routiers
- ▶ structurer la construction sur le « rétro-littoral »

Perte et vieillissement de la population, et marché de l'habitat peu diversifié



Reconquérir et revitaliser les centres villes et les centres bourgs en s'appuyant de façon prioritaire sur la vacance et les dents creuses (à l'intérieur des enveloppes urbaines déjà existantes)

Afin de :

- ▶ accueillir l'urbanisation future (habitat et activités)
- ▶ requalifier les commerces de proximité et redynamiser les centres villes/bourgs pour leur donner une nouvelle attractivité
- ▶ gérer la lisibilité des limites de la ville (entrées de ville)

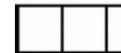


Réhabiliter les friches urbaines (habitat et activités) et diversifier l'offre de logements disponibles

Afin de :

- ▶ lutter contre l'étalement urbain
- ▶ satisfaire les besoins en mixité sociale et s'adapter aux différents besoins de la population (jeunes ménages, population âgée, ménages aux revenus modestes...)
- ▶ créer une dynamique résidentielle favorable à l'accueil de jeunes ménages, notamment sur les 3 pôles structurants du territoire

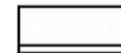
Apparition de friches suite à la déprise agricole et de nouvelles infrastructures induites par la compétitivité économique, recul de la trame bocagère et de l'espace agricole, et pollution de la ressource en eau par les intrants et les pesticides



Résorber les friches agricoles en remobilisant le foncier agricole et les bâtiments abandonnés

Afin de :

- ▶ gérer la déprise agricole, notamment celle localisée à proximité des villes/villages
- ▶ accompagner et soutenir le développement de l'agriculture biologique, en agissant notamment au niveau de la restauration collective
- ▶ conserver les paysages ouverts et entretenir les connexions visuelles vers la mer (cônes de vues)
- ▶ préserver les paysages de l'agriculture littorale



Contenir et résorber le mitage, l'urbanisation diffuse et l'artificialisation des terres agricoles, et limiter le changement de destination des bâtiments agricoles

Afin de :

- ▶ préserver le potentiel agricole du territoire et un espace agricole fonctionnel
- ▶ assurer le renouvellement des sièges d'exploitations agricoles et des générations

Production d'eau potable fragilisée en quantité par des besoins accrus en période touristique et dépendante en qualité des niveaux de pollution



- Fiabiliser l'accès et préserver la qualité de la ressource en eau
- Faire évoluer les pratiques agronomiques et agricoles

Pour y parvenir :

- ▶ encourager des pratiques agronomiques et agricoles respectueuses de l'environnement, limitant les intrants et les pesticides (AB, restauration collective...)
- ▶ reconstituer la trame bocagère et les talus
- ▶ mettre aux normes les systèmes d'assainissement collectif et non collectif

SYNTHÈSE DES ENJEUX EN PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Dépendance importante du territoire vis-à-vis de l'extérieur pour son alimentation en énergie



Multiplier et développer les sources d'énergies renouvelables : éolien terrestre et en mer, solaire thermique (sur tous les types de bâtiments et au niveau des friches), hydroélectrique, biomasse et méthanisation collectives, bois bocage ...

Pour y parvenir :

- ▶ miser sur une gestion coordonnée de l'énergie à l'échelle de l'ensemble du territoire

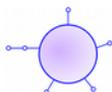


Veiller à diminuer les pertes et les dépenses d'énergie liées à l'urbanisation et aux transports

Pour y parvenir :

- ▶ encourager la rénovation (de l'habitat et des locaux d'activités) et les constructions certifiées (HQE, BBC ...)
- ▶ promouvoir la mutualisation des déplacements et les transports en commun

Carence de la couverture des équipements principaux à l'extrême ouest du territoire



Développer une offre de services et d'équipements équilibrée sur l'ensemble du territoire afin de limiter les effets de la « périphéricité »

Pour y parvenir :

- ▶ encourager les démarches de mutualisation et les mises en réseau : espaces communs, espaces de co-working, plateformes THD...
- ▶ proposer une offre de services en « itinérance »
- ▶ revendiquer et déployer le numérique et le Très Haut Débit sur tout le territoire
- ▶ soutenir la réhabilitation et/ou la reconversion des équipements existants

Un usage important de la voiture pour les déplacements



Repenser les mobilités pour offrir des solutions durables et alternatives à la voiture :

▶ en s'adaptant aux besoins des habitants, lesquels se déplacent, résident et travaillent majoritairement sur ce territoire

Pour y parvenir :

- ▶ développer les aires de co-voiturage (accessibles et stratégiques)
- ▶ déployer les bornes électriques
- ▶ étendre les réseaux de transport urbain de Douarnenez et d'Audierne aux autres communes limitrophes, et selon l'axe Douarnenez-Pont Croix-Audierne
- ▶ limiter l'étalement urbain (habitat et activités) et ré-investir les centres villes/bourgs pour un usage restreint de la voiture
- ▶ privilégier des extensions d'urbanisation situées à proximité des réseaux de transports en commun

▶ en proposant des alternatives aux touristes pour tendre vers un éco-tourisme

Pour y parvenir :

- ▶ diversifier les modes de déplacements doux sur des itinéraires continus et en boucle : parcours et circuits de découverte avec hébergements, véloroute, voies vertes, réseau des voiries secondaires ...
- ▶ proposer des bus touristiques avec des circuits incluant des visites et des hébergements

Diminution des emplois (notamment dans les secteurs de l'industrie, principalement industrie agro-alimentaire, l'agriculture et la construction), réserves foncières pour les zones d'activités suffisantes pour les années à venir et profil social des habitants plutôt modeste

▶ Renforcer l'économie présente :

~ en soutenant (par la restauration collective et la communication) :

- le développement d'une agriculture biologique et raisonnée
- les productions locales et les circuits-courts (pêche et agriculture)
- le renouvellement des générations et l'installation des jeunes
- la mutation des secteurs de la pêche et de l'agriculture vers des filières plus durables

~ en recherchant :

- une meilleure valorisation des productions (pêche et agriculture)
- la reconversion et la restructuration des secteurs agricoles, pêche et agroalimentaires vers une production en adéquation avec les attentes des consommateurs et des touristes (produits AB, produits de qualité et du terroir...)

~ en multipliant :

- les réseaux de distribution
- les points de vente (marchés, paniers, vente directe, restauration collective...)



Afin de :

- ▶ apporter une valeur ajoutée au territoire en terme d'emplois (à tous les stades, de la production à la commercialisation), de reconquête du bocage, d'entretien des espaces naturels, de qualité des produits, de création de liens sociaux ...
- ▶ valoriser les productions locales et encourager l'extension du caractère maritime des produits aux productions agricoles (algues...)

▶ Conforter la place de la pêche dans la vie du territoire, et promouvoir des activités maritimes durables :

- ~en préservant les activités portuaires transversales (maintenance, construction navale...), en modernisant les infrastructures et en maintenant la vocation de ces espaces
- ~en requalifiant les espaces portuaires dévitalisés (hangars abandonnés...)
- ~en trouvant des débouchés pour les sédiments issus du dragage des ports et des chenaux, et pour la déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU)
- ~en déployant l'aquaculture, la conchyliculture, l'algoculture... (labellisation), tout en privilégiant des activités durables de culture et d'élevage (plutôt que les prélèvements dans le milieu)
- ~en limitant et en améliorant la qualité des rejets portuaires
- ~en prônant l'éco-navigation et la plaisance durable (usages collectifs)
- ~en organisant la fréquentation de la plaisance et des activités nautiques, notamment sur les zones sensibles
- ~en développant le pescatourisme
- ~en conciliant l'activité de pêche en mer avec la disponibilité et le renouvellement de la ressource halieutique et en améliorant la sélectivité des engins de pêche en mer

Améliorer la qualité paysagère des zones d'activités, renforcer leur accès au Très Haut Débit et revoir la cohérence de leur implantation et de leur développement à l'échelle des deux territoires

Pilotage de l'étude :

*Emmanuel COCHARD, DDTM du Finistère
Bruno Le Gonidec, Elsa Le Moing et Marie-Neige Lebourg, CEREMA*

Remerciements :

*L'équipe projet de la DDTM du Finistère
+ DDPP, DDCS, ARS, DRAC, DIRECCTE
Mme Sandrine Roussignol, Préfecture du Finistère*

*Mme Sandrine Simon et Mr Christophe Podevin, Douarnenez Communauté
Mr Jonathan Gauthier, Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz
Mr Bruno Cariou, Syndicat Mixte Grand Site de France de la Pointe du Raz Cap Sizun*